



40.8 km

de

SENTIERS & RANDONNÉES



au fil du Bonson

Bulletin municipal Octobre 2024 - n°112



BOIS DE CHAUFFAGE

DOSSIER SPÉCIAL



SENIORS EN VACANCES

SOMMAIRE :

Informations Municipales

Page 2

Enfance Jeunesse

Page 35

Vivre ensemble

Page 37

Saison culturelle

Page 44

Associations

Page 46

Chaque jour,
de nouvelles actus :

www.mairie-bonson.fr



MairieDeBonson



Station
de Bonson



Revue Municipale de Bonson
N°112 - Octobre 2024

Tirage à 2200 exemplaires

Directeur de publication :

M. Thierry DEVILLE

Délégation :

Mme Christine PAQUIS

Rédaction :

Élus, Associations, Mairie

Maquette, Conception &

Réalisation :

Service Communication

Impression : Imprimerie Images

Distribution : Médiapost



Certifié PEFC

Ce produit est issu de
forêts gérées durablement,
de sources recyclées et
contrôlées

www.pefc-france.org



INFORMATIONS MUNICIPALES

EDITO DE THIERRY DEVILLE

Chères Bonsonnaises, Chers Bonsonnais,
Nous avons vécu une très belle rentrée scolaire au sein de notre école Jules Verne avec l'accueil de nouveaux enseignants, AVS, AESH, ATSEM, animateurs périscolaires ainsi qu'une nouvelle directrice. Nous leur souhaitons à toutes et tous bienvenus à Bonson. N'oublions pas également, Monsieur Jean-Yves DUROUSSET, directeur du groupe scolaire pendant 8 ans, qui va pouvoir profiter d'une retraite bien méritée ! Que cette nouvelle année scolaire soit synonyme de réussite, de découvertes et d'épanouissement pour tous.

La rentrée a aussi été marquée par le lancement du 1er Pass'Seniors à destination de nos ainés lors du forum des associations le samedi 7 Septembre !

Le succès est au rendez-vous avec déjà plus de 80 Pass' distribués. Je vous invite à contacter l'accueil de la mairie afin d'obtenir plus d'informations et de réserver le vôtre.

Il vise à faciliter l'accès aux loisirs, à la culture et aux nombreux services communaux. C'est également un outil de lutte contre l'isolement des aînés. Nos commerçants bonsonnais ont accepté de participer à l'élaboration de ce Pass'. Nous les en remercions vivement.

Lors du forum, nous avons pu mesurer la chance d'avoir des associations variées et dynamiques sur notre commune. Ce fut également l'occasion d'accueillir pour la première fois « Pont et pignons » qui possède un entrepôt recyclerie à Bonson. Cette association œuvre afin de « développer la pratique et l'apprentissage du vélo sur le territoire auprès de l'ensemble de la population, rendre le vélo accessible au plus grand nombre, créer un écosystème vertueux autour du vélo. »

C'est donc tout naturellement que nous allons mettre en place un partenariat basé sur l'économie circulaire dans le cadre du dispositif Ma ville à vélo lancé en 2017.

Préservation des ressources, de notre environnement, de notre santé, permettre le développement économique et industriel des territoires, réduire les déchets et le gaspillage : l'économie circulaire est un modèle économique qui vise à répondre à ces enjeux. Elle vise à passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique circulaire.

Toujours dans le domaine de la mobilité, nous sommes vigilants quant au bon fonctionnement de la ligne SNCF Saint-Etienne/Boën sur Lignon. Cette ligne TER est un lien vital entre les territoires foréziens et les pôles urbains stéphanois et lyonnais. Son bon fonctionnement est une priorité pour un bassin de vie important du Forez et du département de la Loire. C'est nécessairement une priorité pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Fin Juin, j'ai cosigné un courrier avec mes collègues Maires concernés par une gare, ainsi que l'exécutif de Loire Forez Agglomération, afin d'apporter notre soutien et notre vigilance quant au maintien de cette ligne dans des conditions optimales. Cela va également dans le sens



de nos projets pour Bonson avec le développement du pôle multimodal de la gare et l'étude en cours afin de requalifier la voirie et les parkings existants, de créer un véritable parvis, ainsi que d'agrandir les zones de stationnement.

Afin de continuer la dynamique en termes de sobriété énergétique et d'économie d'énergies, nous allons installer progressivement des têtes thermostatiques sur certains radiateurs des bâtiments communaux ainsi que des mousseurs sur les robinets, dans le but de diminuer le débit d'eau et de lutter contre le gaspillage.

Enfin, beaucoup se demandent, à juste titre, où en est le projet de halle au sein de l'ancien magasin LIDL. Après avoir perdu beaucoup de temps avec le projet initial, nous travaiillons depuis plusieurs mois avec nos partenaires afin de développer le commerce sur notre commune et de renforcer l'attractivité de notre centre-ville. Notre silence n'est pas synonyme d'inaction. Nous espérons vous présenter ce beau projet en début d'année 2025.

Je terminerai par remercier celles et ceux qui se sont mobilisés pour « Octobre Rose », l'école de danse de Bonson et mes collègues élus. La lutte contre toute forme de cancer est aussi de notre ressort. C'est pourquoi, en partenariat avec La Ligue contre le cancer, nous allons mettre en place des « espaces sans tabac » sur notre commune.

Très sincèrement,


Thierry DEVILLE
Maire de Bonson

ÉCOLE JULES VERNE RENTRÉE DES CLASSES



La rentrée scolaire s'est bien déroulée à l'école Jules Verne. Cette année a vu l'ouverture d'une 18^{ème} classe installée dans des locaux existants et équipée en matériel neuf.



Pour cette rentrée, le groupe scolaire compte 461 élèves répartis dans 11 classes élémentaires et sept classes maternelles. L'équipe a accueilli deux nouvelles titulaires : Élisabeth FORISSIER et Nathalie DESCOS.

Par ailleurs, Mmes GIROUDON, FÉROLETO et FRAJA ainsi que M. QUADRADO viennent renforcer l'équipe en temps partiel.

C'était aussi la dernière rentrée pour le directeur du groupe scolaire, Jean-Yves DUROUSET, qui a fait valoir ses droits à la retraite en octobre.

L'équipe municipale souhaite la bienvenue à son successeur Mme Edwige LORENTZ.

04

ÉCOLE JULES VERNE DÉPART À LA RETRAITE

Départ de Monsieur DUROUSET Jean-Yves

Le vendredi 27 septembre Jean-Yves DUROUSET directeur de l'école Jules Verne a convié toute son équipe éducative, la municipalité, Madame l'inspectrice de circonscription, le personnel communal, les parents d'élèves, la FCPE, le Sou des Écoles et les membres de sa famille à partager un moment convivial plein d'émotions et de surprises pour faire valoir ses droits à la retraite après une longue et belle carrière dont 8 années dans notre établissement.

La municipalité présente ses sincères remerciements à Monsieur DUROUSET pour son dévouement, sa patience, son écoute et surtout d'avoir transmis sa passion et sa ferveur pour l'enseignement.

Nous lui souhaitons une bonne retraite.





CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES

Le concours des « Maisons décorées » de Bonson a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de Bonson en faveur de l'embellissement de leur ville et leur participation aux célébrations des fêtes de fin d'année.

En considération de la crise énergétique, la notation visera à récompenser les participants qui seront dans une démarche de décos naturelles et non basées sur l'illumination.

Le passage du jury se fera entre le 09 décembre et le 14 décembre. Il procèdera à la notation en début d'après-midi à la clarté naturelle du jour soit entre 14h00 et 15h30.

Ce concours a pour but de participer à l'amélioration du cadre de vie et de l'image de la Commune. En ce sens, seules les décos visibles de la rue seront prises en considération.

Il est ouvert à tous les habitants de la Commune à l'exception des membres du jury.

Le dossier d'inscription et le règlement dans sa totalité sont disponibles en Mairie et téléchargeable sur le site internet, onglet principal «Vivre à Bonson» puis «Les festivités» :

<https://www.mairie-bonson.fr/>

Les inscriptions doivent être déposées en Mairie ou envoyées par mail à
contact@mairie-bonson.fr
avant le 30 novembre 2024.



05


Brugas
AMBULANCE TAXI VSL

Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)
Transport de colis urgents



04 77 02 01 25

MÉDIATHÈQUE DE BONSON

La rentrée littéraire s'affiche à la Médiathèque de Bonson ! En cette période de rentrée, la Médiathèque fait le plein de nouveautés à découvrir dès maintenant dans nos rayons. Parmi les plusieurs dizaines de nouveautés que nous venons d'acquérir, nous vous proposons entre autres :

Sandrine COLETTE, Madelaine avant l'aube (Ed. JC Lattès) L'arrivée de Madelaine dans une campagne figée dans le passé vient troubler l'ordre établi d'un présent trop peu réjouissant. Un roman noir comme la terre humide d'où germent à la fois espoir et rébellion, le tout servi par une écriture élégante et poétique.

Gaël FAYE, Jacaranda (Ed. Grasset)

Dans une fresque s'étalant sur quatre générations afin de reconstituer le parcours de la famille d'un jeune héros face au silence écrasant des siens, Gaël Faye retrace l'histoire du Rwanda. En filigrane se dessine le destin d'un pays meurtri, de ses racines coloniales aux conséquences du génocide.

Maylis DE KERANGAL, Jour de ressac (Ed. Verticales)
Un cadavre est retrouvé sur une plage du Havre. L'enquête est lancée, mais ce n'est pas l'objet de ce roman aux fausses allures de polar ! Derrière ce meurtre, c'est une autre recherche de vérité qui est donnée à lire : celle de l'histoire d'une héroïne, en proie aux douleurs de son passé.

Olivier NOREK, Les Guerriers de l'hiver (Ed. Michel Lafon)
1939. La Russie envahit la Finlande. L'histoire méconnue de ce chapitre de la Seconde guerre mondiale sert de toile de fond historique à une trame romanesque où la résistance d'un peuple est mise à l'épreuve. Olivier Norek nous plonge dans un récit faisant particulièrement écho à l'actualité récente...

Amélie NOTHOMB, L'impossible retour (Ed. Albin Michel)
Ce n'est pas la première fois qu'Amélie Nothomb amène son lecteur au Japon. Dans ce récit de voyage mêlant nostalgie et introspection, l'écrivaine raconte un séjour sur les terres de son enfance, avec tendresse et humour, mais avec toute la difficulté de revenir en des lieux aussi familiers.

Sylvette DELORME

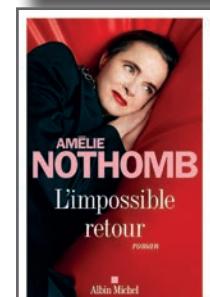
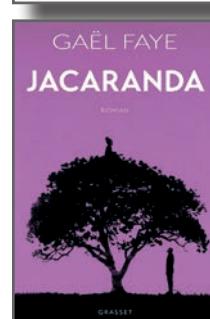
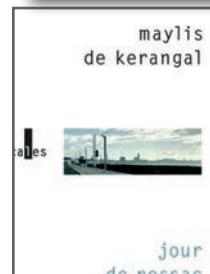


**Les jours mauvais arrivent ...
N'oubliez pas de faire des provisions de livres.
L'inscription à la médiathèque est gratuite !**



OUVERTE LES :

- MARDI : 16h30 -18h30**
- MERCREDI : 14h00 - 17h00**
- VENDREDI : 15h30 - 18h00**
- SAMEDI : 09h00 - 12h00**



ANIMATIONS

L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS

Dans le cadre du premier appel à projets porté par Copernic trois médiathèques, Bonson, St Marcellin en Forez, Sury Le Comtal se sont réunies pour proposer des animations sur le thème de l'eau.

Le 28 septembre à St Marcellin :
Contes au pied du pont du diable.

Le 12 octobre à Bonson une conférence gesticulée (une conférence mêlant données scientifiques et expériences personnelles) intitulée MA DANSE DE LA PLUIE, animée par Thaïs BOUDOT.

Le 16 octobre à Sury Le Comtal :
création d'un dessin animé par les enfants.

Ces trois manifestations ont été appréciées par tous.



Téléphone : 04.77.55.87.74

Email :
mediatheque-bonson2@wanadoo.fr



NOUVEAUTÉS JEUNESSE 2024

Qui suis-je ?

Stéphane SERVANT, Aurore PETIT

Un album-jeu tout en tendresse et poésie pour (re)découvrir petits et grands qui nous sommes.



La Princesse et le Grenouille

Y'en a mar(r)e !

Philippe JALBERT

Retrouvez toute la fantaisie et l'humour de Philippe Jalbert dans cette bande-dessinée pour enfant.



Blue Box

Tome 1

Kouji MIURA

Une nouvelle série qui allie sport et romance, suivez les aventures de Taiki et Chinatsu au lycée.

4 tomes disponibles à la médiathèque.



Fortuna

La demeure de passage – Tome 1

Elisabeth JAMMES

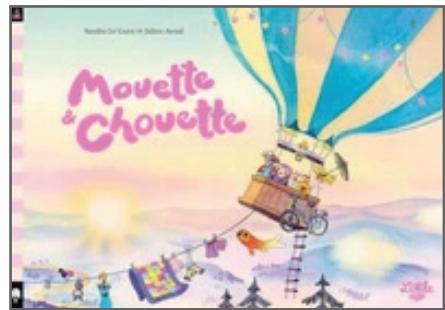
L'apprentissage de la magie réserve bien des surprises à Fortuna, parviendra-t-elle à éveiller son troisième œil ?

Une série complète en 2 tomes.

Mouette & Chouette

Sandra LE GUEN, Julien ARNAL

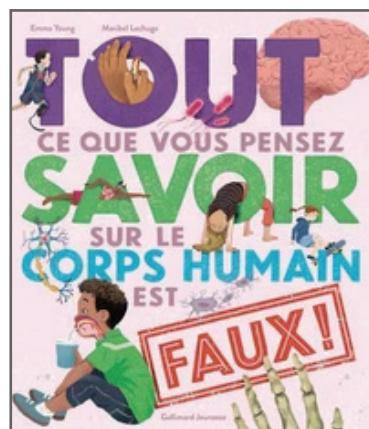
Mouette et Chouette aussi différentes que le jour et la nuit sont amoureuses... mais où vont-elles construire leur nid ? Un album pour voir la vie en rose.



Tout ce que vous pensez savoir sur le corps humain est faux !

Emma YOUNG, Maribel LECHUGA

Un documentaire pédagogique et ludique sur le corps humain.



07



Le petit archipel

Safran et le secret de la grotte

Félix BACQ-BRILLET Illustré par Camille K.

Un roman d'aventures pour les tout jeunes lecteurs !



Justine PORQUET

MON PASSAGE EN DÉCHÈTERIE

Loire Forez agglomération a conventionné depuis plusieurs années avec Saint-Étienne Métropole afin de permettre un accès des usagers ménagers des communes de Craintilleux, Saint-Cyprien, Bonson, Veauchet et Saint-Just Saint-Rambert à la déchèterie d'Andrézieux-Boutwhéon, moyennant une prise en charge du coût des passages.

Adopté lors du conseil métropolitain du 29 juin 2023, le nouveau règlement intérieur des déchèteries de Saint-Étienne Métropole prévoit une modification des règles d'accès en déchèterie.

Les usagers réguliers sont invités à créer leur compte déchèteries sur le portail web dédié :

decheteries.saint-etienne.metropole.fr, actif depuis le 1^{er} octobre 2024.



Je présente mon QR Code
à l'agent d'accueil.

L'agent enregistre mon passage
en scannant mon QR Code.

Il m'orienté vers
les bonnes bennes.

MON COMPTE

08

LES INFOS QUE JE RETROUVE SUR MON COMPTE EN LIGNE

- Mon QR Code
- Le nombre d'unités qu'il me reste
- La liste de mes véhicules
- L'historique de mes passages
- Des liens pour connaître les horaires des déchèteries et les apports autorisés.

LES APPORTS AUTORISÉS :

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Déblais et gravats (cailloux, béton non armé, ciment, parpaing, carrelage, ardoise...) | | Grands cartons |
| | Mobilier (canapés, matelas, mobiliers en plastique...) | | Déchets électroniques (écrans, aspirateurs, téléphones, frigos, micro-ondes, machines à laver...) |
| | Déchets verts (tontes, feuillage, branches, plantes...) | | Piles et batteries usagées |
| | Métaux (tubes et tôles, barres métalliques, casseroles, ferrailles, grillages, mobiliers en fer...) | | Déchets toxiques et dangereux (peinture, javel, solvants, engrais...) |

POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?

La déchèterie n'est pas une décharge, mais un lieu sensible dont l'accès est réglementé .

Jusqu'à ce jour, les agents d'accueil ne disposaient d'aucun moyen non contestable pour qualifier la provenance des usagers (sont autorisés à utiliser les 13 déchèteries de Saint-Étienne Métropole, les habitants des 53 communes de la Métropole et ceux des territoires partenaires). Ni pour qualifier leur statut (professionnels, particuliers, associations),

Ce qui est source de nombreux litiges.

Le contrôle d'accès permettra de limiter les litiges, permettant aux agents d'accueil de se concentrer sur l'accompagnement des usagers (tri, désignation des bonnes bennes...).

Le nombre annuel de passages en déchèteries (lire ci-contre) sera suffisamment important pour ne pas limiter l'accès aux particuliers tout en évitant les apports abusifs.

ACHETER UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL À TARIF PRÉFÉRENTIEL

Nous proposons des composteurs en bois d'une capacité de 400L. Un bio-seau est également fourni. Celui-ci permet de stocker les déchets alimentaires dans votre cuisine avant de les ajouter au composteur. Vous pourrez également acquérir un "brass compost" : cet outil pratique vous permet d'aérer en profondeur sans effort.

Tarifs subventionnés :

Composteur bois (400L) + bio-seau : 25€*

Composteur + bio-seau + brass compost : 35€*

Brass compost seul : 10€* (offert aux bonsonnais pour l'achat d'un composteur, dans la limite des stocks disponibles)

Loire Forez Agglo subventionne ces composteurs afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à cette pratique. Ils sont donc réservés aux habitants de nos 87 communes.

Les composteurs se présentent en kit (3 parties de 7kg chacune) et rentrent sans problème dans le coffre d'une voiture (n'hésitez pas à venir à plusieurs si vous craignez de ne pouvoir porter le composteur).

*Tarifs subventionnés pour l'achat d'un premier composteur ; si votre foyer souhaite acquérir un autre composteur, il ne sera pas subventionné.

Distributions prochaines SANS réservation préalable : D'autres permanences vont être organisées à proximité de chez vous - lieux annoncés prochainement sur : <https://www.loireforez.fr/services-au-quotidien/dechets/compostage/>

Merci de vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.



COMPOSTEURS PARTAGÉS

vos biodéchets et ainsi réduire le volume de vos poubelles. Vous pouvez y déposer :

RESTES D'ASSIETTE



ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES (Y COMPRIS LES AGRUMES)



COQUILLES D'OEUVFS



THÉ (SACHET ET VRAC)

CAFÉ (MARCE ET FILTRE)



Le compost pourra être utilisé pour vos plantes, bacs à fleurs ou pour les espaces verts de votre immeuble ou de votre commune.

3 SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ SONT INSTALLÉ PRÈS DE CHEZ VOUS :

- Parc de La Pierre – Rue Mora d'Ebre
- Parking de la Salle Marcel Pouillon – Rue du Stade
- Parking de la Rue Charles De Gaulle



www.loireforez.fr

dechets@loireforez.fr

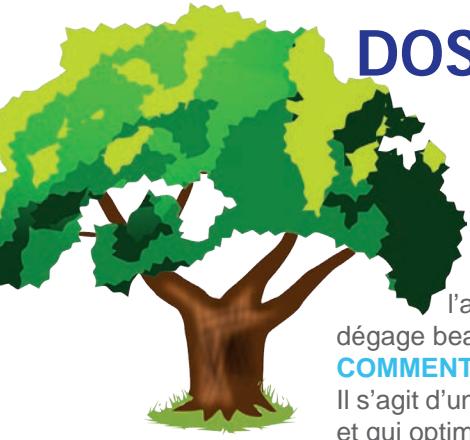
Numéro information déchets

04 26 54 70 50

À NOTER
Si vous n'avez pas encore votre bioseau, il vous attend en mairie.



*Uniquement pour les habitats collectifs sans extérieurs



DOSSIER SPÉCIAL BOIS DE CHAUFFAGE

Chauffage au bois : Bien allumer son feu !

ALLUMEZ LE FEU... PAR LE HAUT !

L'allumage du feu par le haut, « allumage top-down » ou « allumage inversé », est comme son nom l'indique l'inverse de la méthode traditionnelle d'allumage du feu. C'est devenu la méthode n°1 pour allumer efficacement un feu en émettant un minimum de polluants dans l'air. Que ce soit pour votre poêle à bois, barbecue, insert ou cheminée, l'allumage du feu est une étape cruciale : on n'y arrive pas toujours du premier coup, ça dégage beaucoup de fumées et c'est souvent le moment où votre feu est le plus polluant.

COMMENT ALLUMER SON FEU PAR LE HAUT ?

Il s'agit d'une méthode d'allumage plus écologique, qui permet de réduire les émissions de polluants et qui optimise la combustion des gaz.

4 étapes clés :

1

Empiler les bûches
fendues, bien espacées, avec celles de plus petit diamètre en haut et sans surcharger le foyer.

2

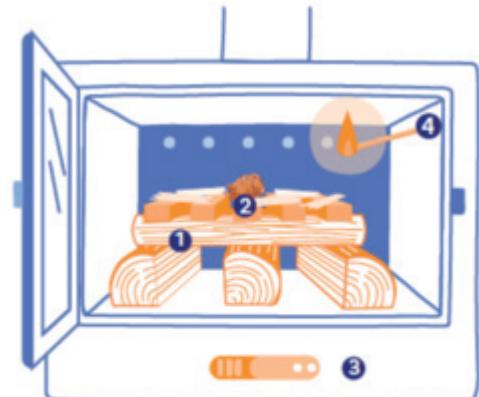
Ajouter dessus
du bois d'allumage (feuilles tendres comme le bouleau, cageotte de peuplier), un allume-feu sans produit pétrolier, de la laine de bois ou encore une rondelle de bûche densifiée.

3

Ouvrir les clapets
d'arrivée d'air (puis réduire l'apport d'air quand le feu aura bien pris).

4

Allumer par le haut
et refermer le foyer. Il faut parfois laisser la porte entrouverte à l'allumage : référez-vous à la notice d'utilisation.



Source du schéma : Ademe - TUTO : Comment bien se chauffer au bois ?

POURQUOI ALLUMER PAR LE HAUT ?

10 L'allumage par le haut a plusieurs avantages :

Plus écologique : au lieu de s'en aller directement dans le conduit de cheminée (avec un allumage classique), les fumées (donc les particules polluantes) seront captées et consommées par le feu qui les surplombe.

Plus efficace : en brûlant peu à peu lors de l'allumage, le feu est mieux contrôlé. En brûlant de haut en bas, les flammes chauffent le conduit de fumée ce qui assure un bon tirage.

Moins d'entretien : les fumées étant captées par les flammes, la vitre de votre appareil reste propre plus longtemps.

COMMENT PROCÉDER ?

1/ Ouvrez toutes les arrivées d'air de l'appareil.

2/ Disposez dans votre foyer les bûches de taille normale (le bois de feu). Selon la taille du foyer, elles peuvent être rangées à plat ou verticalement.

3/ Disposez ensuite par-dessus le petit bois d'allumage (idéalement, des bûchettes de 3-4 cm de côté et de 15-20 cm de long), en alternant et croisant les morceaux. Quatre ou six morceaux peuvent suffire, en les empilant deux par deux sur plusieurs étages.

4/ Ajoutez au centre de la pyramide de petit bois un ou plusieurs allume-feux écologiques.

5/ Vous pouvez à présent enflammer les allume-feux et refermer la porte du foyer, tout en laissant grandes ouvertes les entrées d'air de votre appareil.

6/ Baissez les apports d'air au bout de 30 à 40 minutes si votre foyer était froid à l'allumage et au bout de 10 minutes si le foyer était déjà chaud.

LE CONSEIL DE L'EXPERT BOIS

Connaissez bien votre appareil et sachez parfaitement l'utiliser : Lisez bien la notice d'utilisation car d'un poêle à un autre, le fonctionnement peut être différent. Ne faites pas marcher votre appareil à bûches au ralenti : la combustion ne sera pas complète et vous émettrez plus de particules imbrûlées.

S'ÉQUIPER D'UN APPAREIL PERFORMANT !

Puissance, rendement, taux d'émission de particules fines sont autant de caractéristiques qui doivent intervenir dans le choix de votre nouvel appareil. En plus du type d'appareil bien sûr : poêle à bois ou à granulés ? insert ? ou même cuisinière ?

Vous vous demandez comment choisir ? On vous explique...!

POURQUOI MODERNISER SON CHAUFFAGE AU BOIS ?

Les cheminées ouvertes (ou foyers ouverts) sont les appareils les plus polluants et les moins bons en termes de rendement : avec une cheminée ouverte, seulement 15 % de la chaleur totale produite vous est restituée.

Mais les autres appareils de chauffage au bois, comme les anciens poêles ou les inserts, peuvent être tout aussi mauvais !

Gagner en confort, faire des économies d'énergie et moins polluer ! Un gage de performance pour les appareils de chauffage au bois, c'est le label Flamme Verte qui répertorie de nombreux appareils.

QUEL NOUVEL APPAREIL CHOISIR ?

De nombreux équipements sont disponibles ; mais quelle solution est la plus adaptée à vos besoins et à votre budget ? Retrouvez les conseils et l'expertise de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) sur le site www.ademe.fr ou dans ce guide à télécharger « Poêle à bois, chaudière ou insert ? ».

Vous pouvez aussi contacter des vendeurs et installateurs d'appareils de chauffage au bois qui vous conseilleront selon vos besoins. Trouver des professionnels RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) à côté de chez vous sur france-renov.gouv.fr.

SE FAIRE AIDER FINANCIÈREMENT POUR REMPLACER SON ANCIEN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS

Plusieurs aides financières peuvent vous être versées dans le cadre du remplacement d'un vieil appareil de chauffage au bois et peuvent être cumulés pour un reste à charge moindre :

- Le Fonds Air Bois [FAB] : prenez contact au niveau de votre collectivité pour connaître l'actualité de la mise en place d'un FAB sur votre territoire.
- MaPrimeRénov' (pour les revenus modestes) : jusqu'à 3000€ (pour un poêle à granulés par exemple) OU le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE, pour les revenus supérieurs, 30% du prix de l'appareil).
- L'éco-prêt à taux zéro
- La TVA à taux réduit (5,5%)
- Les aides de l'ANAH « Habiter Mieux - Agilité »
- Les CEE (Certificats d'économie d'énergie)

Contactez un conseiller Espace Info Énergie (service public gratuit) au 04 77 41 41 25 ou rendez-vous sur france-renov.gouv.fr et faites une simulation !

BRÛLER UN COMBUSTIBLE DE QUALITÉ

Brûler le bon bois, bien sec et bien le stocker pour optimiser le rendement de votre appareil, réduire l'encrassement et les émissions de polluants. La combustion d'un bois humide ou de mauvaise qualité nuit au matériel (il s'encrasse plus vite et risque de se détériorer), fournit moins d'énergie, émet plus de substances polluantes et empêche l'appareil d'atteindre sa pleine puissance. Alors... du bois, oui ! mais du bois propre !

TOUS LES CONSEILS POUR SE CHAUFFER AU BOIS

Sur le site de l'ADEME : Rubrique " Chauffage au bois " + Le guide « Comment bien se chauffer au bois ? »

Sur le site de la marque France Bois Bûche :

www.franceboisbuche.com

UN BON BOIS, C'EST QUOI ?

- Du bois propre et sec de feuillu ;
- Des bûches densifiées, du granulé : veillez à ce qu'ils soient 100% bois, sans additifs. Des démarches de qualité existent aussi sur ces combustibles pour attester de leur composition. Ils peuvent aider à démarrer un feu, même dans un poêle à bûches ;
- Des plaquettes bois non issues de déchets industriels banals de classes B et C (bois traités) ;
- Des allume-feux à base de bois : la présence de cire végétale est tolérée.

QUE BRÛLER POUR ÊTRE SÛR DE NE PAS ME TROMPER ?

Des professionnels et des produits certifiés pour vous garantir un bois de qualité Il existe plusieurs labels garantissant la qualité des combustibles bois :

Pour le bois bûche :

- NF biocombustible solide bois de chauffage ; ONF Energie Bois ; Rhône Alpes Bois buche (France Bois Buche).

Pour le granulé (produit):

- DIN+ ; EN+ ; NF biocombustible solide granulés

Pour le granulé (distribution):

- EN+ ; NF biocombustible solide granulés ; ISO 9001 (CBQ+) ; DIN Gepruft.

STOCKER SON BOIS : L'ART DE FAIRE

Trois éléments doivent être pris en compte pour s'assurer d'un stockage de votre bois de chauffage dans de bonnes conditions. Il est difficile de trouver du bois sec au cœur de l'hiver. Le mieux est donc de le commander à l'avance et de le stocker chez vous, dans les meilleures conditions.

Aéré : le bois doit être décollé du sol (ou de toute autre surface uniforme en contact avec le sol) pour que l'air circule sous le tas et permette d'évacuer l'humidité. Vous pouvez par exemple entreposer le bois sur des palettes.

Couvert : pour éviter à la pluie de venir ré-humidifier le bois, il doit être protégé des intempéries. Si vous n'avez pas d'abri, fabriquez-en un avec des tôles fixées sur des poteaux.

Ventilé : le bois ne doit pas être « étouffé » sous une bâche. Quel que soit l'abri, l'air doit circuler entre les bûches, pardessus et par-dessous pour assurer un séchage plus rapide. C'est pourquoi on déconseille le stockage en garage ou en cave car ceux-ci ne sont pas suffisamment ventilés pour extraire l'humidité.



RAPPEL :

Obligation d'entretien et de ramonage des équipements de chauffage bois

Souvent exigés par l'assureur, rendus obligatoires également par la réglementation locale (via les règlements sanitaires départementaux), l'entretien des appareils bois et le ramonage de la cheminée deviennent une obligation du Code de santé publique depuis le 1er octobre 2023. Les règles sont donc désormais officiellement régies par la loi au niveau national, via un décret national publié le 20 juillet (décret n° 2023-641).

Cette obligation concerne les appareils indépendants de chauffage individuels au bois ou à charbon. Cela inclut notamment les inserts, foyers ouverts, foyers fermés, ou encore les poêles à granulés, poêles à bûches, poêles à accumulation lente de chaleur et les poêles hydrauliques. Pour un foyer à bois de chauffage (cheminées, insert, poêle à bûches) ou un poêle ou chaudière à granulés utilisé dans un logement individuel, le ramonage doit être effectué une fois par an minimum par un artisan professionnel qualifié qui vous délivre un certificat de ramonage qu'il faudra conserver.

Quelles sont les sanctions en cas de non-ramonage ?

Si vous ne faites pas effectuer le ramonage obligatoire, vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. En outre, en cas de sinistre lié à une cheminée mal entretenue, votre assurance pourrait réduire l'indemnité prise en charge.

Quelle est l'utilité du certificat de ramonage ? Objectifs :

- Réduire les risques d'incendie et d'intoxication.
- Limiter la pollution aux particules fines.
- Optimiser les performances de l'installation
- Combustion plus efficace

Résultats attendus : Amélioration du rendement (10%) et baisse des émissions de polluants atmosphériques. D'après l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) 1 mm de suie dans le conduit, c'est 10 % de bois consommé en plus.

Indicateurs de performance : Attestations d'entretien délivrés par les professionnels.



12

LOIRE FOREZ communique...

En route vers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) teomi systeme.

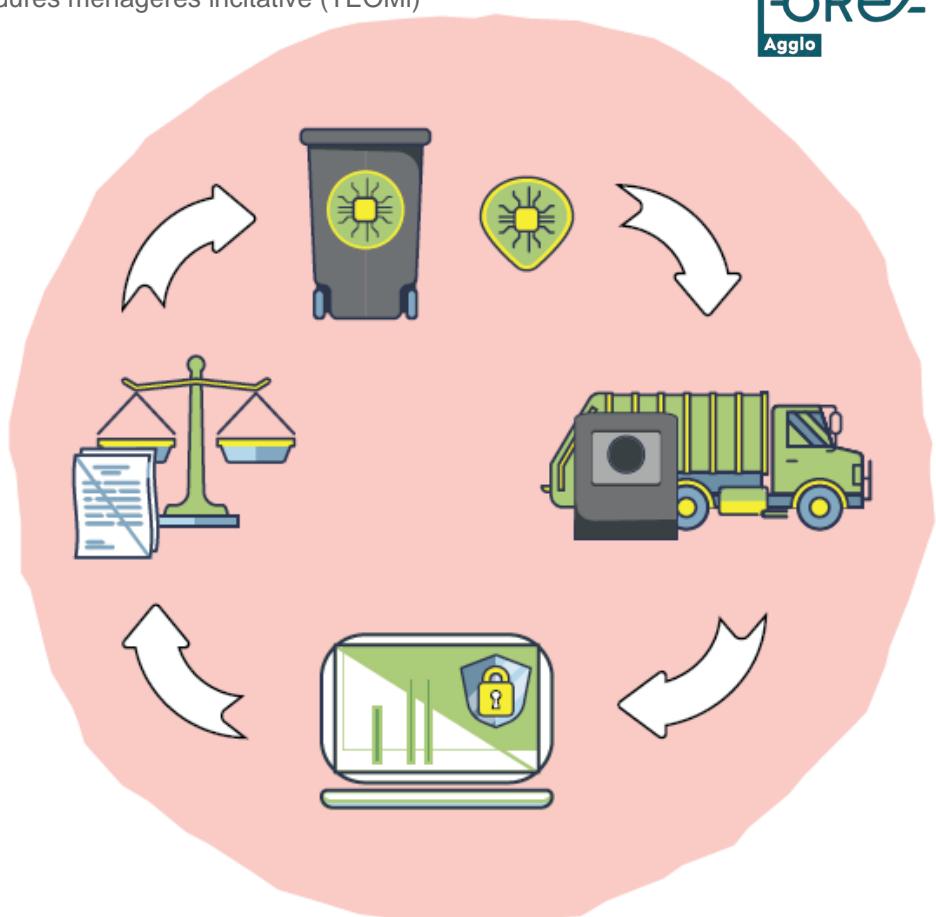


Nous mettons tout en œuvre, à Loire Forez agglomération, pour réduire le volume d'ordures ménagères enfouies et, après l'extension des consignes de tri (bac jaune), nous avons décidé collectivement d'instaurer **en 2026 une tarification incitative, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)**.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) finance en majorité le service public de gestion des déchets :

- fourniture et entretien des bacs,
- collecte et traitement des déchets,
- déchèteries...

La TEOMi va permettre de valoriser la réduction et le tri des déchets, indispensables pour maîtriser l'envolée des coûts du service.



Qu'est-ce que la TEOMi et comment se calculera-t-elle ?

Au 1er janvier 2026, la TEOMi remplacera la TEOM actuelle. La taxe sera donc toujours prélevée par les services de l'Etat et acquittée avec la taxe foncière, adressée aux contribuables en septembre (de l'année suivante).

Le nouveau mode de calcul comprendra :TEOMi

Une part fixe, toujours basée sur la valeur locative des logements via la taxe foncière. Le taux sera diminué par rapport à la TEOM.

Et une part variable, proportionnelle à la production de déchets non valorisables de chaque foyer (bac gris).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative a pour objectif de réduire la production de déchets afin de :

maîtriser les coûts qui ne cessent d'augmenter, notamment du fait de la hausse des prix de l'énergie et de celle de l'enfouissement,

favoriser les comportements plus respectueux de l'environnement en encourageant le tri et le recyclage, permettre une meilleure équité entre les usagers, une partie de la taxe étant calculée en fonction de la production de déchets (bacs gris des ordures ménagères).

Le nouveau système se composera de 4 étapes clés

La mise en place de la TEOMi nécessite de comptabiliser la production de déchets des ménages.

Le nouveau système se composera de 4 étapes clés : teomi systeme

Étape 1 : Distribution dès 2024 de bacs roulants pucés pour les déchets non valorisables (bac gris) ou de badges pour accéder aux points d'apport volontaire (PAV). Dès lors, Loire Forez agglomération sera propriétaire de l'ensemble des bacs distribués qui devront rester affectés au logement.

Étape 2 : Les camions de collecte et les Points d'Apport Volontaire (PAV) seront équipés de lecteurs de puce permettant l'enregistrement des levées de bacs ou des dépôts en PAV.

Étape 3 : À l'aide d'un logiciel dédié, Loire Forez agglomération pourra compiler les données de levées des bacs gris ou des dépôts en PAV. Ces informations seront mises à disposition des usagers via un site internet avec accès personnel et sécurisé.

Étape 4 : Les données seront transmises à la Direction Départementale des Finances Publiques, pour calcul de la part variable de la TEOMi en vue de l'imposition.

Le calendrier de déploiement

13

La mise en place de la TEOMi se déploie en 4 phases, de 2024 à 2027.

2024 : distribution de nouveaux bacs gris pucés ou de badges, à domicile ou lors de permanences. Cette phase démarre le 2 mai 2024 et va durer jusqu'à la fin de l'année, pour couvrir l'intégralité du territoire.

2025 : Année de test : test de la comptabilisation des levées.

2026 : Année de comptage réel des levées (1ère facture TEOMi en 2027)

2027 : Paiement de la TEOMi en même temps que la taxe foncière.

La distribution de nouveaux bacs équipés d'une puce électronique

Pour les habitants disposant d'un bac individuel collecté en porte-à-porte ou en point de rassemblement, l'entreprise TDS se présentera à leur domicile à partir du 2 mai 2024. Cette distribution sera réalisée sur les 87 communes du territoire jusqu'à la fin de l'année. En cas d'absence de l'usager, un 2^e passage lui sera proposé. Si la distribution n'a pas pu être réalisée à domicile, l'habitant devra se rendre à une permanence pour récupérer son bac (date et lieu communiqués sur l'avis de passage). Consultez, en fonction de votre commune, le planning de distribution des bacs programmé par l'entreprise TDS. (mis à jour chaque semaine) sur le lien :

<https://www.loireforez.fr/planning-de-distribution-des-nouveaux-bacs-a-ordures-menagères-puces/>

Les usagers concernés par la collecte en points d'apport volontaire recevront par courrier un badge.

Pour les usagers concernés par un point de regroupement, c'est-à-dire les personnes qui déposent leurs sacs dans les bacs regroupés sur un espace situé à distance des habitations, deux cas se présentent :

Le bac sera équipé d'une serrure. L'usager sera donc doté d'une clé pour l'accès à son bac.

Dans quelques cas particuliers, le bac du point de regroupement sera sous abri avec accès par badge.

Cas des habitats collectifs : les immeubles seront dotés d'un bac gris individuel par foyer si possible. Dans le cas contraire, des bacs collectifs seront installés avec une répartition des coûts basée sur la valeur locative des logements rattachés. Le choix sera fait par les propriétaires, les syndicats et les bailleurs sociaux

Le numéro d'information déchets est ouvert pour répondre à vos questions : Tél : 04 26 54 70 50

dechets@loireforez.fr

BONSON 2040 (suite de la BD - Revue municipale juillet 2024)

Dans le bulletin municipal de Juillet 2024, nous vous avons présenté les premières planches de la Bande Dessinée, réalisée par l'illustratrice Eloïse Vanhouteghem, dans le cadre de l'étude Bonson 2040. Nous vous dévoilons aujourd'hui de nouvelles planches qui illustrent l'étude en cours et la concertation de la population. Nous remercions vivement toutes les personnes qui se sont prêtées au jeu.

POUR CERTAINS D'ENTRE VOUS, LA PREMIÈRE PERSONNE QUE VOUS AVEZ RENCONTRÉE C'EST MOI, ELOÏSE. J'AI PU ÉCHANGER AVEC QUELQUES COMMERÇANTS ET HABITANTS PRÉALABLEMENT À LA BALADE URBAINE. MA PREMIÈRE ENTREVUE A EU LIEU À LA BOULANGERIE DU ROND-POINT CHARLES DE GAULLE, AVEC CÉCILE, EN PARTAGEANT LE PETIT CAFÉ DU MATIN.

J'HABITE SURY-LE-COMTAL ET JE SUIS À BONSON PARCE QUE MA VOITURE EST AU GARAGE, J'AIME BIEN CELUI-LÀ. JE VIENS PARFOIS À VÉLO CE N'EST PAS TRÈS LOIN.

LES PETITES VILLES SONT TELLEMENT CÔTE À CÔTE QUE SI ON NE TROUVE PAS CE QUE L'ON VEUT QUELQUE PART ON SE DÉPLACE. JE TROUVE QUE CELA FAIT PROFITER TOUT LE MONDE, ET SI ON N'A PAS DE VOITURE IL Y A LES BUS. J'AJOUTERAIS QU'IL N'Y A QU'UN PASSAGE TOUTES LES HEURES DONC, CE SERAIT PEUT-ÊTRE BIEN UN PEU PLUS DE BUS.

YASSINE, LE GÉRANT DE LA BOULANGERIE DEPUIS 2 ANS 1/2, ME RACONTE QUE LES 7 PREMIERS MOIS DE SON ACTIVITÉ IL FAISAIT DES ALLERS-RETOURS DEPUIS SAINT-ETIENNE EN VOITURE, AVANT DE TROUVER UN LOGEMENT CHEZ UN PARTICULIER À SURY-LE-COMTAL.

COMME CÉCILE ET DE NOMBREUSES PERSONNES, IL PROFITE DU GRAND PARC DE LA COMMUNE VOISINE, LE LONG DE LA LOIRE.

IL M'EXPLIQUE ÉGALEMENT:

«LE PARKING DE LA BOULANGERIE, COMME C'EST UN LIEU DE PASSAGE, LES GENS S'ARRËTENT. CELA ARRIVE SOUVENT QUE LES CLIENTS S'ARRËTENT, CONSOMMENT ET ME DEMANDENT ...»

“IL EST OÙ LE CENTRE-VILLE?”

JE CONTINUE donc mon chemin pour enquêter un peu sur ce mystérieux centre-ville auprès de PAULINE, la fleuriste située en face.

À CET ENDROIT SUR L'AVENUE DE SURY, CE SERAIT PLUS ATTRACTIF S'IL Y AVAIT DES PISTES CYCLABLES ET DES PLANTES QUAND ON RENTRE DANS BONSON.

JE GÈRE LA BOUTIQUE DEPUIS 14 ANS. 80 % DE MA CLIENTÈLE C'EST DU PASSAGE. LA DÉVIATION DE LA D8 M'A ATTRIÉ DE LA CLIENTÈLE. S'IL Y A MOINS DE MONDE QUI PASSE DEVANT, LES GENS ONT PLUS DE TEMPS S'ils SOUHAITENT S'ARRËTER QUAND ILS VOIENT UNE BELLE BOUTIQUE.

IL MANQUE UN CENTRE-VILLE UN PEU PLUS COCOONING ET DES PRODUITS LOCAUX ET DE QUALITÉ. EN FACE DU SUPERMARCHÉ JE METTRAIS DE LA VÉDURE, ÇA FERAIT LE CENTRE-VILLE.

J'OUVRE LE DIMANCHE, JOUR DU MARCHÉ, ET IL Y A 2 FLEURISTES, C'EST DOMMAGE, IL FAUDRAIT PEUT-ÊTRE ESSAYER DE TROUVER D'AUTRES VENDEURS.

JE VAIS ENSUITE INTERROGER QUELQUES COMMERÇANTS SUR LA PLACE FRANÇOIS MITTERAND ET NOTAMMENT BERTRAND, PRIMEUR DEPUIS 16 ANS.

PLACER LA POSTE ICI, ILS ONT TRÈS BIEN FAIT. ELLE N'EST PAS LOIN DE LA MAIRIE ET DE NOS COMMERCES. LES PIÉTONNIERS SE SONT AUSSI GRANDEMENT AMÉLIORÉS, IL Y A DE LARGES ESPACES POUR CIRCULER



POUR LE PARKING, LES GENS ME DISENT QUE C'EST COMPLIQUÉ POUR VENIR CHEZ NOUS. QUAND ON ARRIVE DU ROND-POINT CHARLES DE GAULLE ET QUE L'ON MANQUE LA SORTIE DU PARKING EN PRENANT L'AVENUE DE LA MAIRIE, ON NE PEUT PAS REVENIR FACILEMENT.



ET VOUS, BRUNO ET VÉRONIQUE, QU'EN PENSEZ-VOUS ?



ON AIMERAIT UNE SIGNALÉTIQUE QUI INDICHERAIT LES COMMERCES.



ON DIT QUE LA COMMUNE EST UN PEU DISPATCHÉE, JE NE LE VOIS PAS COMME ÇA. ON A UNE PLACE ICI, UNE AU NIVEAU DU ROND-POINT EN FACE DES PETITS COMMERCES ET IL Y EN A UNE AUTRE À CÔTÉ DU PÔLE MÉDICAL. JE PENSE QU'ON PEUT ANIMER LA COMMUNE, IL N'Y A PAS DE TROP GRANDES DISTANCES ENTRE LES PLACETTES.

PAR EXEMPLE, POUR LES ILLUMINATIONS, LA VILLE ORGANISE UNE FÊTE SUR LA PLACE FRANÇOIS MITTERAND, DISTRIBUE DES LAMPIONS PUIS ON PART JUSQU'À LA VOIE FERRÉE POUR ARRIVER AU STADE. ORGANISER DES ÉVÈNEMENTS QUI SOIENT LIÉS AU NIVEAU DE LA COMMUNE, POUR DYNAMISER ET MONTRER QUE LA COMMUNE EST VIVANTE, C'EST BIEN. EN CRÉANT UNE COHÉSION, ÇA PERMET AUX GENS DE FAIRE UNE PETIT CHEMINEMENT ENTRE LES PLACETTES.



À CHACUNE DE MES ENTREVUES, JE DEMANDE COMMENT SE PRATIQUE LA TRAVERSÉE DU ROND-POINT ET DU CHEMIN DE FER. À PIED, À VÉLO OU EN VOITURE, LES USAGES ET LES AVIS DIVERGENT.

J'HABITE À 300M DE LA GARE, J'Y VAIS À PIED. DE TEMPS EN TEMPS, JE TRAVERSE LE CHEMIN DE FER ET C'EST BIEN PROTÉGÉ.

LE ROND-POINT DESSERT BIEN EN VOITURE. C'EST LE PASSAGE OBLIGATOIRE POUR NOUS QUAND ON QUITTE OU QUE L'ON REVIENT. LE ROND-POINT C'EST CE QU'IL Y A DE PLUS PRATIQUE.



LE ROND-POINT N'EST PAS PRATIQUE, IL Y A BEAUCOUP DE TRAFIC ET C'EST DIFFICILE DE CIRCULER À PIED.

LES TROTTOIRS NE SONT PAS ADAPTÉS AUX FAUTEUILS. ILS SONT DÉNIVELÉS.



JE CHEMINE "DE L'AUTRE CÔTÉ", COMME CERTAINS NOMMENT LE QUARTIER APRÈS LE CHEMIN DE FER, POUR RENCONTRER, À LA SALLE DU RENOUVEAU, ÉVELYNE ET QUELQUES ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION «TEMPS LIBRE». AVEC MARTINE ET CHRISTIANE JE M'INFORME SUR LEURS MODES DE DÉPLACEMENT.



POUR DANILO, CÔTÉ CAFÉ LITTÉRAIRE, À BONSON IL N'Y A PAS DE CENTRE-VILLE COMME LES VILLAGES D'AUTREFOIS. ET MARIE-JOSÉ ÉTAIE SES PROPOS D'UNE ANECDOTE.



L'ANCIEN LOGO DE LA VILLE, QUI AVAIT ÉTÉ FAIT PAR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE, C'ÉTAIT UN PAPILLON COLORÉ EN ROUGE ET JAUNE AVEC UN TRAIT MARRON AU MILIEU ET UN X POUR LES AILES, C'ÉTAIT LE CARREFOUR.

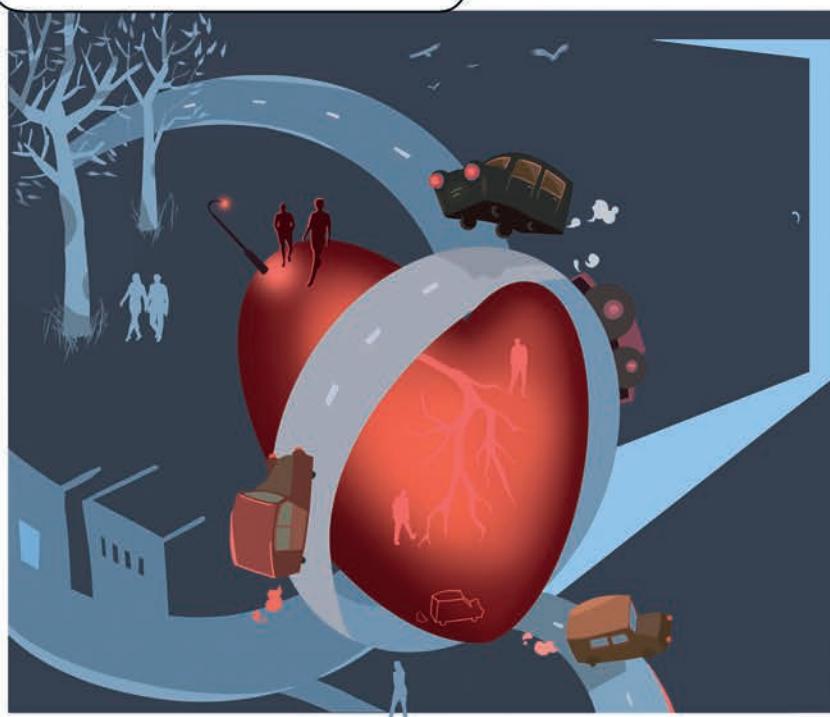
AU CLUB DE L'AMITIÉ JE NOTE LA DIVERSITÉ DES PRÉFÉRENCES EN CE QUI CONCERNE LES MODES DE CONSOMMATION, ET JE LE CONSTATE PLUS LARGEMENT LORS DE MES DIFFÉRENTES RENCONTRES.



IL Y A TOUJOURS UN COEUR DANS UN VILLAGE.

NOUS ALLONS AU PRIMEUR
ET CHEZ LE BOULANGER.

MOI, JE VAIS PLUTÔT AU
MARCHÉ LE DIMANCHE.



VIRGINIE, QUELLE EST VOTRE PERCEPTION DU ROND-POINT EN TANT QUE COMMERCANTE ?



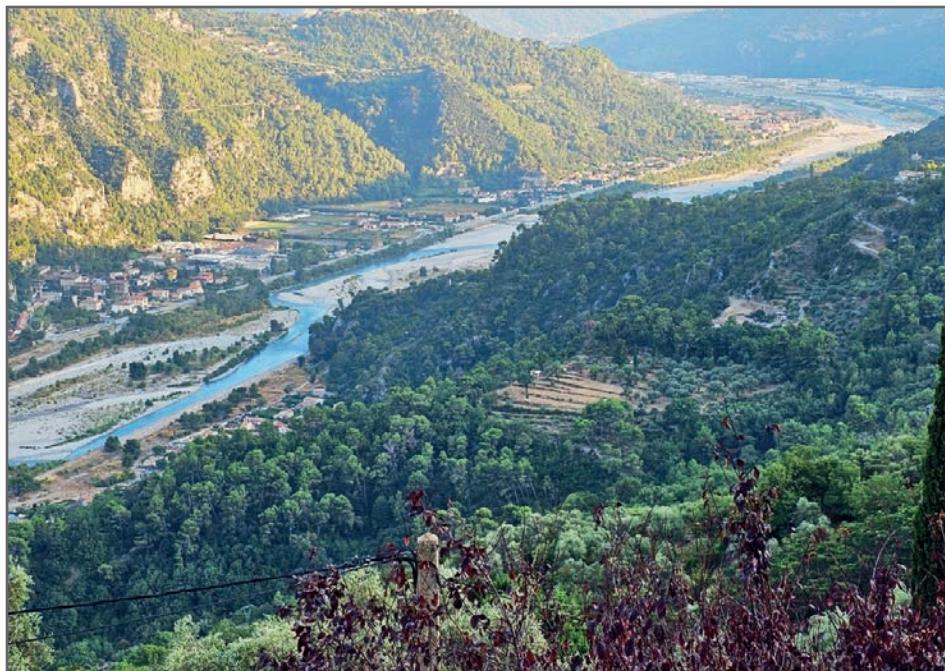
LE ROND-POINT JE NE L'INCLUS PAS FORCÉMENT AU CENTRE-VILLE, C'EST L'ENTRÉE. QUAND ON ARRIVE FACE À LA MAIRIE SUR LE ROND-POINT, ON NE VOIT PAS QU'IL Y A DES COMMERCES, ON NE SE REND PAS COMPTE QU'IL Y A UN PETIT CENTRE-VILLE. BIEN SÛR, CELA DÉPEND D'OÙ L'ON VIENT.

EN FAMILLE NOUS N'AVONS PAS BESOIN D'ALLER COTÉ GARE DEPUIS CHEZ NOUS, ON COUPE DERrière LA Mairie. ON N'Y VA JAMAIS EN FAIT.

WEEKEND BONSON 06

Suite à l'invitation de l'équipe municipale bonsonnoise, sept élus et leurs conjoints accompagnaient M. le Maire Thierry DEVILLE, pour la fête traditionnelle de la Saint-Benoît du 23 au 26 août à Bonson 06.

Dès leur arrivée, nos élus, accueillis par le comité des fêtes, ont été conviés à une soirée crêpes et un concours de belote se déroulant dans la rue principale de Bonson 06.



Samedi 24 août, une visite de la ville de Nice a été programmée par la 1ère adjointe et autres élus : visite du château et son jardin botanique dominant le port de Nice.

Après un déjeuner dans un restaurant typiquement niçois, les bonsonnais ont déambulé dans le vieux Nice, au fil des ruelles et de ses nombreux monuments.

De retour à Bonson 06, une soirée

dansante, organisée par le comité des fêtes, attendait nos élus ainsi qu'un barbecue géant (barons d'agneau rôti et ratatouille maison).

Le dimanche matin Nos élus ont été conviés à un conseil municipal qui a mis au vote le projet d'un rapprochement entre les 2 communes de Bonson... Le vote a été unanime en faveur de ce futur jumelage.



Puis, la visite s'est poursuivie vers le village voisin de Gilette.

L'après-midi, une messe honorant Saint-Benoît à l'église de Bonson a précédé la dépôse de gerbes au pied du monument aux morts.

Puis direction la Chapelle du Passet où multitudes de photos d'écoliers bonsonnois, de 1920 à 1960, nous a dévoilé une partie de leur histoire.

Un échange entre les deux maires, a été suivi d'un apéritif dînatoire géant en compagnie de la population bonsonnoise. Cette journée s'est terminée avec une représentation théâtrale dans le cadre du festival.

Les « au revoir » se sont faits le lundi matin en attendant la suite de ce rapprochement entre les deux Bonson.



TRAVAUX CENTRE DE LOISIRS

Nouveau centre de loisirs au parc des Javelottes – un pôle enfance moderne, fonctionnel et vertueux !

Le plus important dossier du mandat 2020 – 2026 se concrétise. Les éléments clés de ce projet :

- Un centre de loisirs qui devient un véritable Pôle enfance = usage pour l'extrascolaire (vacances et mercredis) ainsi que pour l'accueil périscolaire (matin, midi et soir) ;
- Pleine valorisation des équipements existants = mutualisation des locaux du site des Javelottes/Jules Verne, et des usages ;
- Surface construite maîtrisée et mutualisation des parkings et des accès = également urbain limité ;
- Dans le sens du schéma directeur validé en 2015 avec le regroupement des activités par pôle = tous les équipements dédiés à l'enfance (3 – 11 ans) sur le même site ;
- Capacité d'accueil « évolutive » = plus de 100 enfants dans des conditions optimales ;
- Cour et espaces extérieurs intégrés dans le parc = cour végétalisée « Oasis » ;
- Bien être de l'enfant, confort des familles, conditions de travail des animateurs = bien vivre à Bonson ;
- Approche environnementale +++ = éco-conception, énergies renouvelables, développement durable, économies d'énergie pour la commune, confort thermique pour les usagers... ;

Travaux en cours : voici un aperçu du chantier !

Le bâtiment est hors d'eau, et bientôt hors d'air, avec la pose des menuiseries extérieures en cours. L'isolation en paille a été installée et les façades prêtent à être recouverte d'un enduit à la chaux.



18



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Loire
LE DÉPARTEMENT



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation du projet des aménagements extérieurs

Une cour Oasis = îlot de fraîcheur !

11/07/2024



Proposition d'aménagement
de la cour Oasis du centre
de Loisirs de Bonson



Tel que nous sommes engagés il y a plusieurs mois, la cour du nouveau centre de loisirs sera « Oasis » ! Pas de béton ni de goudron, seulement des arbres, de l'herbe, des espaces végétalisés, des copeaux de bois, des arbustes, du mobilier en bois... un véritable îlot de fraîcheur pour nos enfants ! Aussi, toutes les surfaces sont perméables, ce qui permet de gérer la rétention des eaux pluviales sur la parcelle.

Elle a été organisée autour de plusieurs espaces de jeux, de rencontre et d'éveil : deux grands préaux, un jardin pédagogique, une zone pique-nique, une zone « école dehors » avec des assises en bois, une zone de jeux avec un toboggan et un espace sans contrainte pour des animations diverses.

Les enfants pourront également profiter du plateau sportif et des espaces libres du parc des javelottes, et ce, dans un environnement calme et sécurisé.





Présentation du budget prévisionnel et des financeurs

Plus d'1 000 000€ de subventions obtenues !

Nous remercions vivement nos partenaires pour leur soutien technique et financier.

Budget prévisionnel de l'opération : Construction d'un nouveau centre de loisirs

Dépenses

Intitulé	HT
Travaux	1 696 656 €
Ingénierie	310 099 €
Frais annexes	10 600 €
	4 830 €
	1 295 €
	4 822 €
Réseaux divers	19 250 €

Recettes

Financeurs	Dispositif	Demande	Montant
Région AURA	Contrat Région	Accordée	300 000 €
Département Loire	Env. territorialisée	Accordée	140 000 €
Etat - Préfecture Loire	DSIL 2023	Accordée	119 325 €
Loire Forez Agglo	Fonds de soutien	Accordée	106 050 €
MSA	GMR	Accordée	17 300 €
CAF Loire	Plan mercredi	Accordée	300 000 €
Région AURA	Bois local	En cours	40 165 €
Autofinancement			1 024 712 €
Total recettes			2 047 552 €

20

Total dépenses 2 047 552 €

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ACCÈS GARE

- Travaux d'amélioration de l'accès aux arrêts de bus/navette de la gare
- La gare de Bonson est un véritable pôle multimodal où se côtoient les usagers du train, de la navette de Loire Forez Agglo et des autocars de la Région. Afin de faciliter les manœuvres de ces derniers aux arrêts dédiés, la commune a réalisé des travaux d'agrandissement de l'accès à la voie.
- Entreprise mandatée par la commune : SPTP à Saint-Just-Saint-Rambert
- Coût des Travaux = 6 447.60 € HT
- Participation de la Région Rhône-Alpes Auvergne : 3 223.80 € (50% du coût total des travaux)

Tel que déjà évoqué précédemment, nous travaillons actuellement, en partenariat avec Loire Forez et la SNCF, sur un réaménagement global des parkings, parvis et de l'avenue de Saint-Rambert (de la rue du stade au passage à niveaux). Nous vous présenterons les prémisses de l'étude courant 2025.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERCANTS / ARTISANS

Soutien à l'activité économique bonsonnaise

OPTIC 2000

Nos prestations :

Optic 2000 Bonson est ravi de vous inviter à découvrir votre nouvelle adresse pour vos équipements optiques ou solaires.

Opticienne depuis 10 belles années, j'ai le plaisir aujourd'hui de pouvoir avoir ma propre boutique. Diversifiée par mes expériences, cette boutique vous offrira professionnalisme, rigueur et sympathie pour le choix de vos lunettes. Venez découvrir un large choix de monture pour les petits comme pour les plus grands. Chez Optic 2000, nous croyons que chaque paire de lunettes raconte une histoire et reflète votre personnalité unique.

Avec des années d'expérience et une véritable passion pour l'optique je suis là pour vous offrir les meilleurs conseils et solutions pour votre vision. Chaque client est unique et il est important de prendre le temps de comprendre vos besoins pour vous offrir un service sur mesure. Impatiente de vous rencontrer, retrouvez-moi dès maintenant au : **18 rue Sylvain Girerd à Bonson.**

Informations utiles : Optic 2000 Bonson - Tel : 04 77 35 37 99

E-mail : bonson@optic2000.com

Horaires d'ouverture :

Lundi 14h - 18h

Mardi, Jeudi, Vendredi 9h-12h30 et de 13h30 à 19h00

Mercredi 9h-19h non-stop

Samedi 9h-12h / 14h-18h.



LE NAPOLITAIN



Prestations :

Le Napolitain propose une cuisine italienne familiale, aromatique et savoureuse.

A déguster sur place ou à emporter.

Chaque jour, Isabelle et Kemal vous propose des plats typiques, cuisinés entièrement maison et le jour même avec des produits frais et de saison !
Plats du jour, Pizzas et Pide



Cuisine familiale italienne mais pas que... avec des légumes et des fruits de saison ! Des pâtes fraîches et des petits plats mijotés entièrement réalisés «maison» ...

Salon de thé – Café Thés natures, thés parfumés, infusions gourmandes, chocolats chauds, cafés et boissons fraîches... Jus d'orange pressé minute ! Très grand choix de sirops !

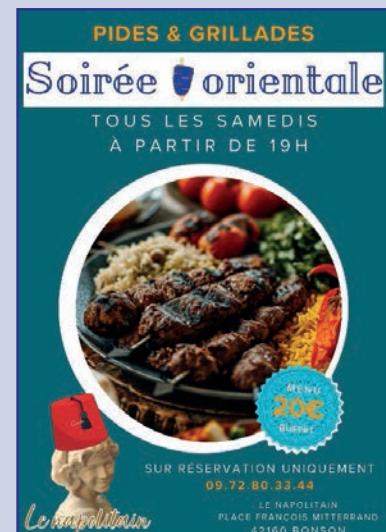
Horaires d'ouverture :

Lundi : Fermé

Du mardi au samedi : 10h30-14h et 17h30-21h30

Dimanche : 17h30-21h30

Commerçants, artisans, auto-entrepreneurs... Vous souhaitez annoncer le lancement de votre activité, contactez les services municipaux à l'adresse economie@mairie-bonson.fr.



ENFANCE JEUNESSE CHANTIERS ÉDUCATIFS

Afin d'accompagner les jeunes vers une première expérience professionnelle, la commune de Bonson a obtenu pour 2024 un financement du département afin de mettre en place des chantiers éducatifs en collaboration avec l'association Sud Forez Utile.

L'action s'est déroulée de juin à Aout 2024, 12 jeunes Bonnons ont réalisé des tâches variées dans différents services : restaurant municipal, service technique, service périscolaire....

Le bilan se révèle largement positif du côté des jeunes, c'est pourquoi une nouvelle édition sera mise en place l'année prochaine.

Il est d'ailleurs possible de candidater pour les vacances d'été 2025, en envoyant sa candidature (lettre de motivation et CV) à l'adresse suivante :

contact@mairie-bonson.fr



22

Le Pass'Jeunes fête ses 11 ans et reste à 5€ !



- 20 euros de remise pour une licence ou l'adhésion dans une association de la ville de Bonson
- 1 entrée spectacle au choix dans la saison culturelle de Bonson 2024/2025
- 1 chèque d'une valeur de 10 € à l'Espace Culturel Leclerc Andrézieux
- 1 entrée cinéma au « Family cinema »
- 1 entrée Bowling
- 1 « bon » laser fun
- Et toutes les offres de nos commerçants locaux participants !!!

Vente du Pass'Jeunes
(jusqu'au 31/12/24
dans la limite du stock disponible)
aux jeunes bonnons
de 11 à 17 ans
sur présentation d'un
justificatif de domicile.

**Disponible en mairie,
il contient :**

Toutes les offres sont à utiliser avant le 31 août 2025

Dossier

BONSON : 40.8 km de SENTIERS & RANDONNÉES

LES CHEMINS D'ANAÏS

COMMUNE DE BONSON-Loire 7 PR (Promenades et randonnées) sur 40,8 km/Limites communales

Route	Distance	Duration
65	1.3km	1h
66	6.5km	1h45
67	5.6km	1h30
68	7.3km	2h
69	5.4km	1h30
70	1.6km	40mn

Départ Mairie :
Départ Chemin ; PR69,
PR70 et PR71

NOS PARTENAIRES :

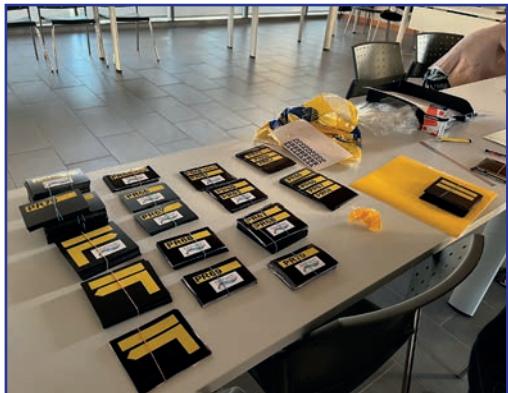
N° D'URGENCE :
* 15 Samu
* 17 Police
* 18 Pompiers
* 112 Urgences Européennes

Vous allez traverser des espaces privés, merci de respecter ces lieux et de ne pas sortir du chemin balisé. (Art. 226-4 du Code pénal).

Ce travail a été réalisé grâce au concours des communes de St Marcellin, St Cyprien, st Just St Rambert et Sury le Comtal.

23

Préparation & mise en place



La Ville à la Campagne !

L'équipe du cadre de vie de Bonson a travaillé sur la création de 7 chemins de randonnées pédestres présentés sur ce livret, Labellisés Promenade et Randonnée (PR) où le bitume s'effacerait au profit de nos chemins communaux.

L'objectif premier a été le développement de la randonnée pédestre sur la commune, actuellement réalisé sur 40.8 Km et, ceci tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement : connaissance de notre rivière : le Bonson, classée il y a un siècle : Torrent de montagne, CF Livre d'Etienne Furtos édition 1955.

Le développement du tourisme et les loisirs de nature, ont été aussi la réponse apportée à notre territoire : Loire Forez Agglomération accueille par l'attrait de notre environnement du Forez, de plus en plus de tourisme vert. Ceci a été le parti pris de notre démarche : faire découvrir et apprécier Bonson !



Parti de zéro, il y a une petite année, l'équipe du cadre de vie avec une poignée de bénévoles Bonnonsais, a collaboré avec la CDRP4L, Loire Forez Agglomération, la Fédération des Chasseurs de la Loire, afin de créer ces 40.8 km de promenade basée sur la redécouverte de la faune et de la flore locale.



Une signalétique adaptée sur l'ensemble du parcours : Seront installés des panneaux qui présentent les 7 PR, en départ de parcours. Une vingtaine de panneaux seront positionnés sur les cheminements, afin de sensibiliser les promeneurs sur le respect de la faune, de la flore et de notre environnement dans son ensemble.

Des panneaux d'informations générales sur la localisation des sentiers et mise en avant des atouts naturels des sites.

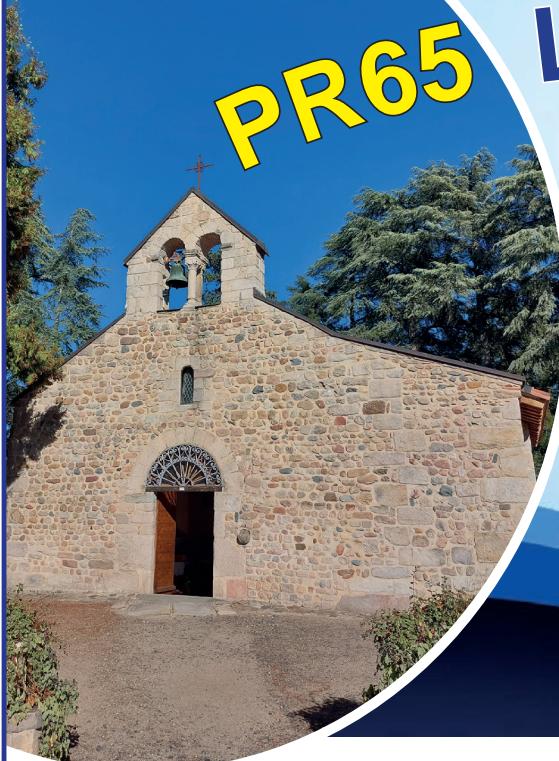
Des panneaux pédagogiques spécifiques développés sur plusieurs thèmes. Intérêt écologique majeur, sensibiliser sur les idées reçues. L'étang de Bonson, la faune de la gravière et cette zone riche de biodiversité.



L'étang des Gravières remis aux mains d'un prestataire afin de lui redonner une nouvelle vie, avec des espaces de pêche, NO KILL, de loisirs et de repos.

PR65

La Chapelle

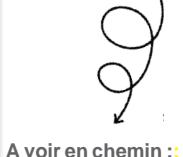
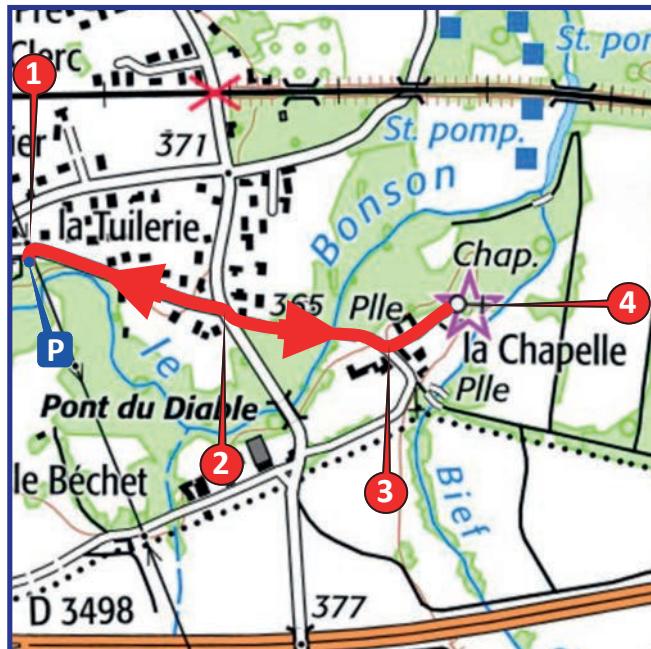


Départ :
Parking du cimetière
Distance : 1,3 km A-R
Temps ≈ 1h avec visite
Dénivelé cumulé : 8mD+
Pourcentage bitume :
75%
Niveau randonneur :
très facile
VTT : très facile
Equestre : non
Sens : aller-retour
Balisage : PR65

Descriptif :

- 1-Depuis le parking du cimetière, partir à l'opposé par la Rue de la Rivière, longer le Bonson. Atteindre la rue du Pont du Diable.
- 2-Traverser la rue (prudence) poursuivre en face dans l'impasse de la rue de la Chapelle. Traverser le Bonson sur la passerelle.
- 3-Après la croix, s'engager à gauche dans la rue Bernard Rochette.
- 4-Atteindre le parvis de la chapelle Notre Dame de Bonson du XIème siècle.

Revenir au parking de départ par le même cheminement.



A voir en chemin ::

Rives du Bonson ; Croix de la rue de la Chapelle ; Corps de ferme à parement de briques ; la Chapelle Notre Dame de Bonson, est ouverte toute l'année de 9h à 19h.

Au XIème siècle, une chapelle fut construite là où un jeune berger avait découvert une statuette représentant la Vierge à l'enfant.

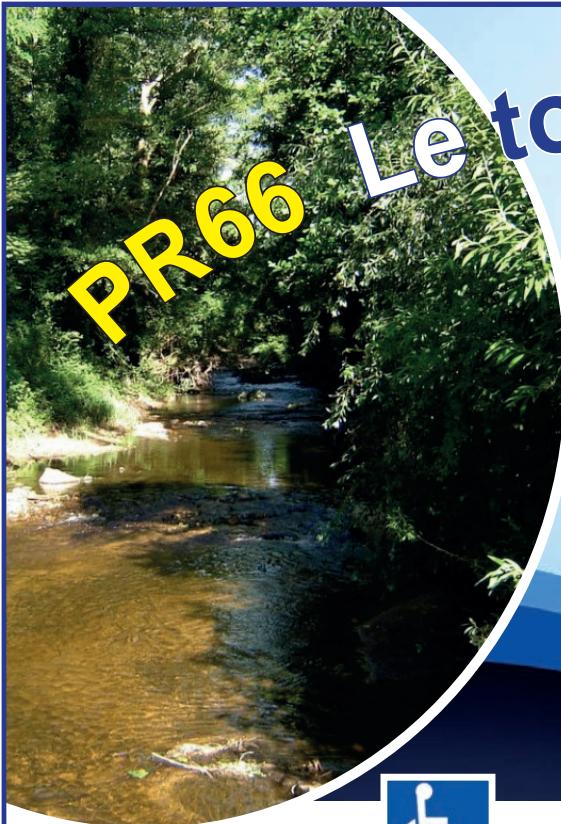
Devant l'affluence des pèlerins la chapelle fut agrandie et en partie reconstruite. Les chapiteaux sont ornés de motifs de végétaux et d'animaux.

Un pèlerinage se tient chaque année le premier dimanche de septembre.

Le chemin des bords de Loire passe à proximité de la chapelle.



PR66 Le tour de la Tuilerie



PR66



Descriptif :

- 1-Depuis le parking, longer le cimetière, passer devant le portail et rejoindre la rue de la Tuilerie.
- 2-Prendre à droite dans ladite rue, traverser la rue du Pont du Diable(prudence), poursuivre en face par la rue des Chambons. Traverser des plantations de feuillus et de résineux, arriver à un pont de chemin de fer.
- 3-Avant le pont, virer à droite et passer entre la clôture du pré et le bois de résineux. Longer le pré, entrer dans le bois en vue du Bonson, le suivre en rive gauche jusqu'à atteindre la rue de la Chapelle.

Pour visiter la chapelle Notre Dame de Bonson à 200m, s'engager à gauche par la passerelle, puis de nouveau à gauche par la rue Bernard Rochette, la chapelle est au fond de l'impasse. Revenir par le même cheminement.

Départ :
Parking du cimetière
Distance : 1,6 km
Temps ≈ 30 mn
Dénivelé cumulé : 13m
D+
Pourcentage bitume : 56%
Niveau randonneur : très facile
VTT : très facile
Equestre : non
Sens : horaire
Balisage : PR66



A voir en chemin ::

Croix de la rue de la Chapelle ; Corps de ferme à parement de briques ; Chapelle Notre Dame de Bonson, ouverte toute l'année de 9h à 19h. Cheminement en forêt et le long des rives du Bonson



- 4-Tourner dans le chemin à droite, couper la rue du Pont du Diable, (prudence) s'engager par la rue de la Rivière pour revenir au parking.

Le pont du Diable de la rue éponyme a disparu depuis longtemps pour donner place à un ouvrage adapté à la circulation actuelle.

Les ponts du Diable ont donné naissance à de nombreuses légendes.

Dans une version de la légende, un personnage réalise un pacte avec le Diable afin de construire un pont qu'il ne peut réaliser seul. Le diable accepte de construire le pont, mais exige en retour la première âme qui le traverse. Le pont est construit (généralement en une seule nuit), mais le diable est trompé, de différentes manières suivant les versions (les hommes font traverser le pont en premier à un animal). À la suite de cette tromperie, le diable se jette souvent dans l'eau depuis le pont. Dans d'autres versions, le diable s'est engagé à bâti le pont en une seule nuit, avant le lever du jour : on fait chanter un coq ; le diable, croyant que le jour se lève, lâche la dernière pierre et disparaît. En général, cette dernière pierre manque toujours à l'édifice.



PR67 Le gour des Véroniques et l'Etang des Gravières



Départ :
Parking du cimetière
Distance : 5,6 km
Temps ≈ 1h30
Dénivelé cumulé : 44m D+
Pourcentage bitume : 33%
Niveau randonneur : facile
VTT : très facile
Equestre : non
Sens : horaire
Balisage : PR67

Descriptif :

1-Depuis le parking, longer le cimetière. Passer devant le portail et rejoindre la rue de la Tuilerie.

2-Prendre à droite dans ladite rue. Traverser la rue du Pont du Diable (**prudence**) et poursuivre en face par la rue des Chambons. Traverser des plantations de feuillus et de résineux. Arriver à un pont de chemin de fer.

3-Passer sous le pont, continuer sur 450m pour emprunter, à droite, le très large chemin des Chambons.

4-Longer le Bonson jusqu'à une passerelle. Traverser la passerelle du Bonson, suivre la berge du gour des Véroniques jusqu'en bord de Loire.

5-Virer à droite pour remonter le cours du fleuve. S'incurver encore à droite jusqu'à une bifurcation.

6-Tourner complètement à gauche en sous bois. Passer une petite gravière, revenir à gauche sur les bords de Loire. Ensuite à droite pour passer sous le pont SNCF, puis entre gour et Loire en remontant son cours pour se diriger face au pilier Ouest du pont Pascal Clément.

7-Avant la quatre voies, se diriger à droite par un large chemin sur 600m puis partir à droite, passer en contre-haut de la D108 jusqu'au croisement routier.



A voir en chemin ::

Gour des Véroniques ;
Bords de Loire ;
Gravières réhabilitées ;
Pont SNCF sur la Loire ;
Pont Pascal Clément ;
Corps de ferme à parement de briques ;
Croix des Rameaux ;
Chapelle Notre Dame de Bonson, ouverte toute l'année de 9h à 19h.



Le pont du Diable de la rue éponyme a disparu depuis longtemps pour donner place à un ouvrage adapté à la circulation actuelle. Les ponts du Diable ont donné naissance à de nombreuses légendes. Dans une version de la légende, un personnage réalise un pacte avec le Diable afin de construire un pont qu'il ne peut réaliser seul. Le diable accepte de construire le pont, mais exige en retour la première âme qui le traverse. Le pont est construit (généralement en une seule nuit), mais le diable est trompé, de différentes manières suivant les versions (les hommes font traverser le pont en premier à un animal). À la suite de cette tromperie, le diable se jette souvent dans l'eau depuis le pont. Dans d'autres versions, le diable s'est engagé à bâti le pont en une seule nuit, avant le lever du jour : on fait chanter un coq ; le diable, croyant que le jour se lève, lâche la dernière pierre et disparaît. En général, cette dernière pierre manque toujours à l'édifice.

L'Etang des Gravières est une zone pédagogique tant sur la faune et la flore que sur le milieu aquatique, ripisylve. De nombreux panneaux vous expliquent l'écosystème de ces lieux où chacun de nous doit se considérer comme un intrus dans ce monde à protéger ! Des espaces sont à votre disposition pour contempler cette nature.



PR68

Pont Pascal Clément

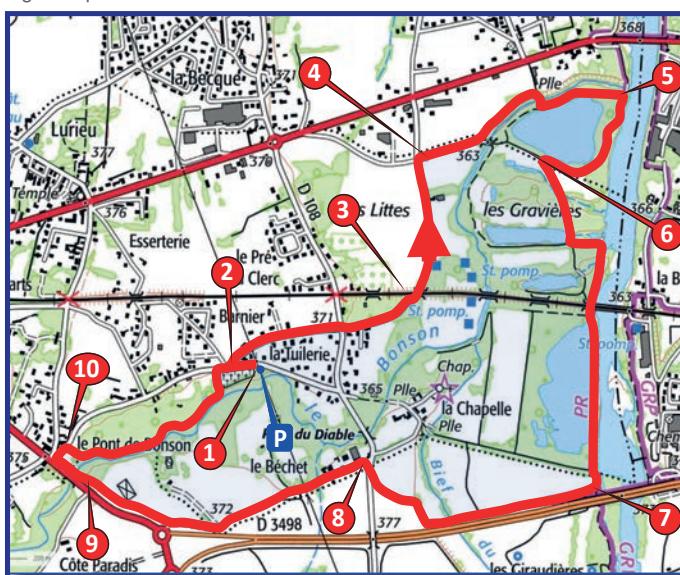
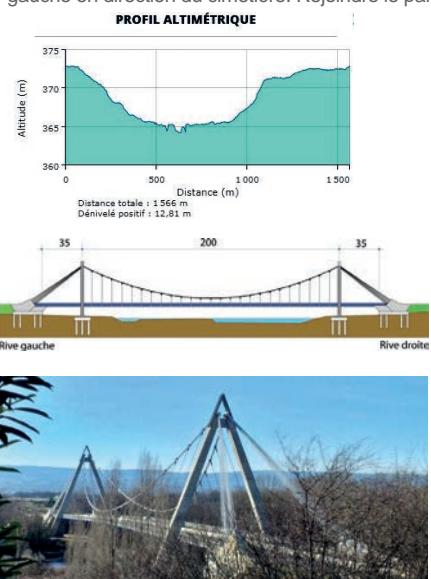
Photo Progrès Henri FLAGEY



Départ :
Parking du cimetière
Distance : 6,5 km
Temps ≈ 1h45
Dénivelé cumulé : 43m D+
Pourcentage bitume : 29%
Niveau randonneur : facile
VTT : très facile
Equestre : non
Sens : horaire
Balisage : PR68

Descriptif :

- 1-Depuis le parking, longer le cimetière. Passer devant le portail et rejoindre la rue de la Tuilerie.
- 2-Prendre à droite dans ladite rue. Traverser la rue du Pont du Diable (prudence), et poursuivre en face par la rue des Chambons. Traverser des plantations de feuillus et de résineux. Arriver à un pont de chemin de fer.
- 3-Passer sous le pont et continuer sur 450m pour emprunter, à droite, le très large chemin des Chambons.
- 4-Longer le Bonson jusqu'à une passerelle. Traverser la passerelle du Bonson et suivre la berge du gour des Véroniques jusqu'en bord de Loire.
- 5-Virer à droite pour remonter le cours du fleuve. S'incurver encore à droite jusqu'à une bifurcation.
- 6-Tourner complètement à gauche en sous bois. Passer une petite gravière et revenir à gauche sur les bords de Loire.
- Ensuite à droite pour passer sous le pont SNCF, puis entre gour et Loire en remontant son cours pour se diriger face au pilier Ouest du pont Pascal Clément.
- 7-Avant la quatre voies, se diriger à droite par un large chemin sur 600m puis partir à droite, passer en contrebas de la D108 jusqu'au croisement routier.
- 8-Traverser la D108 (prudence) pour s'engager à gauche dans la rue du Bechet qui se transforme en grand chemin. Au niveau du rond-point poursuivre sur la piste cyclable-piétonnière, longer la D8 et couper la voie d'accès de l'exploitation agricole.
- 9-Juste avant d'atteindre le passage sous route, grimper le talus à gauche et aborder la D8 (prudence). Passer le pont du Bonson, atteindre le carrefour pour prendre à droite la rue de la Rivière, jusqu'à l'échancrure d'un mur en pierres à environ 30m.
- 10-Descendre le chemin à droite pour rejoindre la rive gauche du Bonson. Descendre à gauche le cours de la rivière. La suivre sur 700m, puis remonter à gauche en direction du cimetière. Rejoindre le parking de départ à droite.



A voir en chemin :

Gour des Véroniques ; Bords de Loire ; Gravières réhabilitées; Pont SNCF sur la Loire ; Pont Pascal Clément ; Les rives du Bonson

Loire
Forez
Agglo

Bonson
Loire



PR69 Le tour du Gendarme

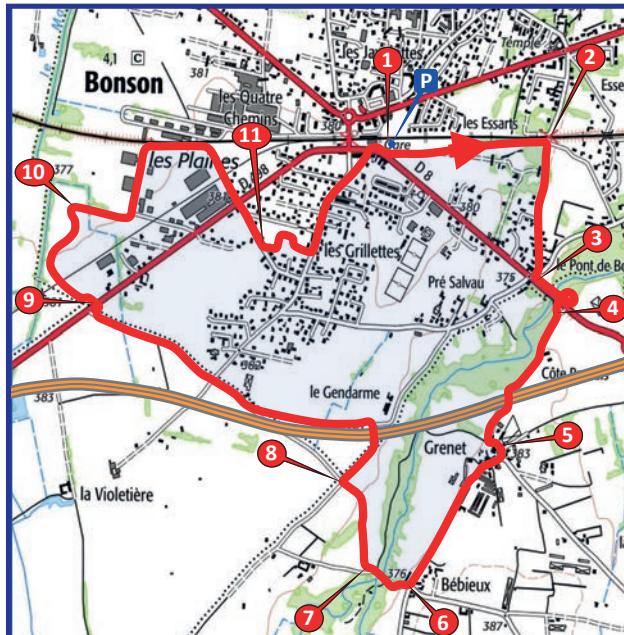


Départ :
Parking de la gare
Distance : 7,3 km
Temps ≈ 2h
Dénivelé cumulé : 51m D+
Pourcentage bitume : 69%
Niveau randonneur : facile
VTT : très facile
Equestre : non
Sens : horaire
Balisage : PR69



Descriptif :

- 1-Sortir du parking de la gare par l'Est par le trottoir de la rue Sylvain Girerd. Suivre les voies SNCF sur 600m jusqu'à la rue Jean Tronchon.
- 2-Prendre à droite sur 500m, longer le mur du château, passer entre prés et villas pour atteindre la D8. Traverser la rue Jean Tronchon sur la passage clouté pour se diriger vers le pont du Bonson.
- 3-Passer le pont et juste après le garde-fous, descendre à gauche le talus pour rejoindre la piste piétonne-cyclable. Se diriger à gauche pour passer sous la D8. puis passer les chicanes.
- 4-Prendre en face la route de Jaraison.. Passer le hameau de Paradis et le pont au-dessus de la quatre voies pour atteindre le hameau de Grenet.
- 5-Passer la courbe à gauche puis à droite dans le carrefour prendre à droite la route de Jaraison en direction de Bébieux.
- 6-Au hameau de Bébieux descendre à droite en direction du Bonson. Le traverser sur un radier.
- 7-Au sortir du radier emprunter le deuxième chemin à droite pour aller entre champs et maraichages jusqu'à une croisée de routes.
- 8-Emprunter celle de droite pour traverser la quatre voies sur le pont puis virer à gauche dans le grand chemin des Lièvres. Passer devant la Verveine du Forez, à la bifurcation, poursuivre tout droit sur 450m. (Vous pouvez retrouver l'Association «Pont et Pignons sur votre gauche) Passer devant le bâtiment Peugeot. Suivre à droite, un sentier menant au côté droit d'un rond-point.
- 9-Traverser la D498 au rond-point par le passage aménagé (**prudence**). Continuer en face par une voie piétonnière sur 150m en bordure droite de route. Changer de côté au niveau du passage piétons. En fin de courbe à droite, prendre le passage piétons pour accéder au côté droit de la route et virer à droite à la première bifurcation.



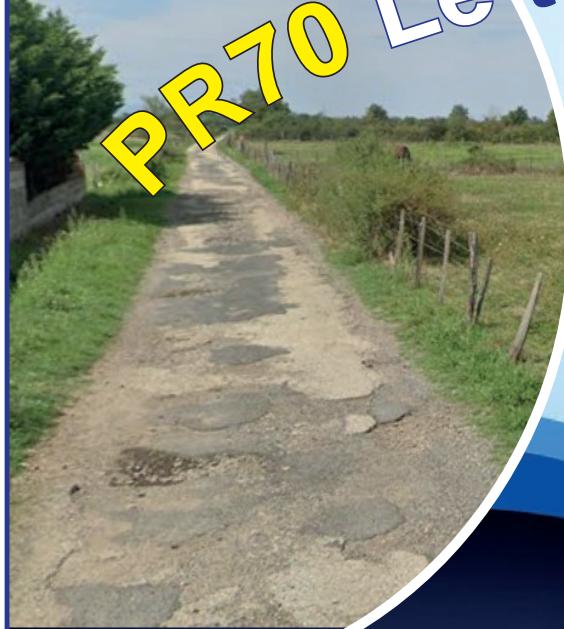
A voir en chemin ::
Les rives du Bonson.
Les hameaux de Côte Paradis, Grenet et Bébieux ; le Bonson et son radier ; les maréchages ; le producteur de Verveine du Forez.

29

- 10-Suivre la rue des Chênes, contourner le haricot par les trottoirs puis tourner à gauche dans la rue Marie Curie qui se prolonge par la rue du Serpent, le long de la voie SNCF. Traverser la D498 par les passages cloutés (**prudence**). Prendre en face la rue de la Violetière sur 190m.
- 11-Tourner à gauche dans la rue des Mûriers. Passer le lotissement et prendre à gauche la rue des Grillettes pour rejoindre le parking de la gare.



PR70 Le tour par la Plaine



Départ :
Place F. Mitterrand
Distance : 5,4 km
Temps ≈ 1h30
Dénivelé cumulé :
10m D+
Pourcentage bitume :
59%
Niveau randonneur :
facile
VTT : très facile
Equestre : non
Sens : horaire
Balise : PR70

Descriptif :

1-Sortir du parking de la place François Mitterrand en passant devant l'hôtel de ville. Au petit rond point, prendre à gauche puis à droite dans la rue des Javellettes sur moins de 200m.

2-Virer à gauche dans la rue Mora d'Ebre. A 130m, traverser le passage piétons, prendre en face l'allée aménagée dans les gazons. A l'intersection d'allées, prendre à droite sur 100m, puis à gauche pour atteindre une impasse.

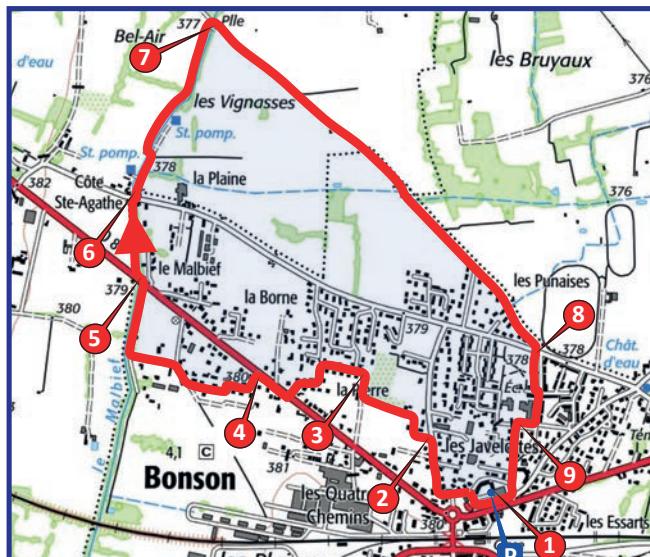
3-S'engager tout droit sur le Boulevard des Alouettes. Passer trois virages pour arriver à la D8 (prudence). La traverser au passage piétons situé un peu à droite. Remonter l'avenue de Sury par le trottoir gauche jusqu'à la rue du Plein Soleil.

4-Emprunter cette rue, passer trois virages, passer le chemin du Serpent puis la rue des Plaines pour arriver à la rue du Malbief. Suivre à droite le Malbief et la rue Éponyme pour atteindre à nouveau la D8 (prudence, attention, il n'y a pas de passage piétons)

5-Traverser la D8 par un petit « gauche-droite » et poursuivre en longeant le Malbief en rive gauche jusqu'à la rue de la Pierre.

6-La traverser par un petit « droite-gauche », s'engager dans le chemin du Malbief. Passer le ruisseau sur le pont et descendre le Malbief en rive gauche, puis le retraverser au premier pont.

7-Prendre le grand chemin à droite sur 1600m pour retraverser la rue de la Pierre.



A voir en chemin ::

Les allées aménagées dans les lotissements, le Malbief, les chemins blancs de la Plaine, le quartier des Javellettes, le centre bourg.

8-Se diriger en face dans l'Avenue du Mail. Passer puis contourner par la droite l'école primaire Jules Verne. Au fond de l'impasse, tourner à gauche pour passer une chicane donnant accès à la rue des Peupliers.

9-Suivre cette rue jusqu'avant le rond point pour passer par la droite avec l'aménagement piétonnier, entre des bâtiments et l'avenue de la Mairie afin de rejoindre la place François Mitterrand.



PR71 La grande virée de Bonson



Ce PR est la compilation des PR68 et 69 permettant un parcours de 13,5km et environ 4 heures de randonnée

Départ : cimetière de Bonson
Distance : 13,5 km
Temps ≈ 4h00
Dénivelé cumulé : 62m D+
Pourcentage bitume : 43%
Niveau randonneur : moyen
VTT : facile
Equestre : non
Sens : horaire
Balisage : PR68 PR69

Descriptif :

1-Depuis le parking, suivre « PR68 » longer le cimetière. Passer devant le portail et rejoindre la rue de la Tuilerie.

2-Prendre à droite dans ladite rue. Traverser la rue du Pont du Diable (**prudence**), et poursuivre en face par la rue des Chambons. Traverser des plantations de feuillus et de résineux. Arriver à un pont de chemin de fer.

3-Passer sous le pont et continuer sur 450m pour emprunter, à droite, le très large chemin des Chambons.

4-Longer le Bonson jusqu'à une passerelle. Traverser la passerelle du Bonson et suivre la berge du gour des Véroniques jusqu'en bord de Loire.

5-Virer à droite pour remonter le cours du fleuve. S'incurver encore à droite jusqu'à une bifurcation.
6-Tourner complètement à gauche en sous bois. Passer une petite gravière et revenir à gauche sur les bords de Loire. Ensuite à droite pour passer sous le pont SNCF, puis entre gour et Loire en remontant son cours pour se diriger face au pilier Ouest du pont Pascal Clément.

7-Avant la quatre voies, se diriger à droite par un large chemin sur 600m puis partir à droite, passer en contrebas de la D108 jusqu'au croisement routier.

8-Traverser la D108 (**prudence**) pour s'engager à gauche dans la rue du Bechet qui se transforme en grand chemin. Au niveau du rond-point poursuivre sur la piste cyclable-piétonnière, longer la D8 et couper la voie d'accès de l'exploitation agricole.

9-Arriver sous le pont de la D8, suivre « PR69 » atteindre et passer le passage sous pont, puis passer les chicanes. Prendre en face la route de Jaraison. Passer le hameau de Paradis et le pont au-dessus de la quatre voies pour atteindre le hameau de Grenet.

10-Passer la courbe à gauche puis à droite dans le carrefour prendre à droite la route de Jaraison en direction de Bébieux.

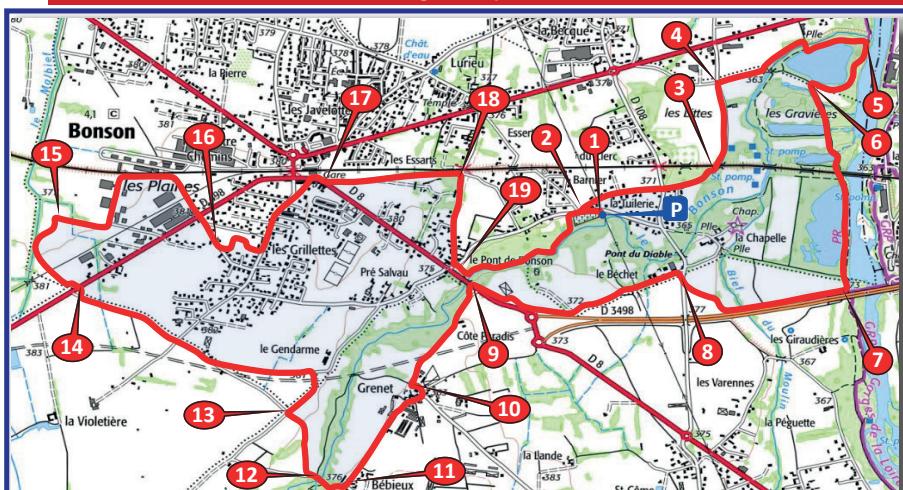
11-Au hameau de Bébieux descendre à droite en direction du Bonson. Le traverser sur un radier.

12-Au sortir du radier emprunter le deuxième chemin à droite pour aller entre champs et maraîchages jusqu'à une croisée de routes.

13-Emprunter celle de droite pour traverser la quatre voies sur le pont puis virer à gauche dans le grand chemin des Lièvres. Passer devant la

A voir en chemin :

Gour des Véroniques ; bords de Loire ; gravières réhabilitées ; pont SNCF sur la Loire ; pont Pascal Clément ; les rives du Bonson. les hameaux de Côte Paradis, Grenet et Bébieux ; le Bonson et son radier ; les maraîchages ; le producteur de Verveine du Forez.



Verveine du Forez. A la bifurcation, poursuivre tout droit sur 450m. Passer devant le bâtiment Peugeot. Suivre à droite, un sentier menant au côté droit d'un rond-point.

14-Traverser la D498 au rond-point par le passage aménagé (**prudence**). Continuer en face par une voie piétonnière sur 150m en bordure droite de route. Changer de côté au niveau du passage piétons. En fin de courbe à droite, prendre le passage piétons pour accéder au côté droit de la route et virer à droite à la première bifurcation.

15-Suivre la rue des Chênes, Contourner le haricot par les trottoirs puis tourner à gauche dans la rue Marie Curie qui se prolonge par la rue du Serpent, le long de la voie SNCF. Traverser la D498 aux passages cloutés (**prudence**). Prendre en face la rue de la Violetière sur 190m.

16-Tourner à gauche dans la rue des Muriers. Passer le lotissement et prendre à gauche la rue des Grillettes pour traverser le parking de la gare.

17-Sortir du parking à l'Est par le trottoir de la rue Sylvain Girerd. Suivre les voies SNCF sur 600m jusqu'à la rue Jean Ponchon.

18-Prendre à droite par la rue Jean Tronchon sur 500m, longer le mur du château, passer entre prés et villas pour atteindre la D8. Traverser la rue de la Rivière par la passerelle piétons, se diriger vers l'échancrure d'un mur en pierres à environ 30m.

19-Suivre « PR68 » Descendre le chemin pour rejoindre la rive gauche du Bonson. Suivre à gauche le cours de la rivière sur 700m, puis remonter à gauche en direction du cimetière. Rejoindre le parking de départ à droite.

PROFIL ALTIMÉTRIQUE



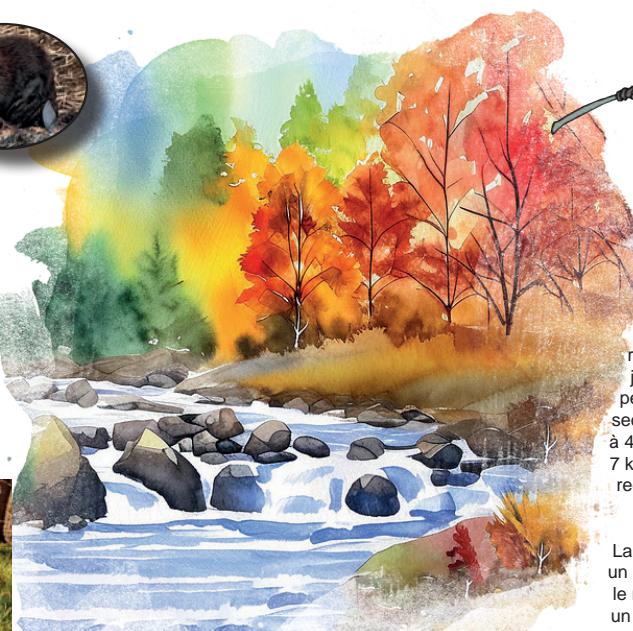
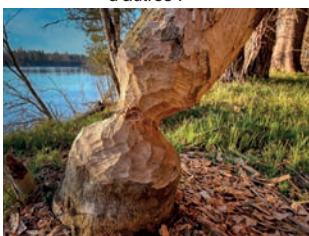
Communication sur la faune & la flore mise en place sur les sentiers

CASTOR

- Pourquoi certains arbres sont-ils laissés au sol ?



Des arbres coupés par les castors ont volontairement été laissés sur place, à sa disposition. La conservation de ces arbres permet d'optimiser les chantiers d'abattage du castor. Il se concentre sur ce dernier avant d'en considérer d'autres !



Bonson Loire

RAGONDIN



Quelle est la différence entre un castor et un ragondin ?

Le castor est plus grand que le ragondin : le premier peut mesurer jusqu'à 1,20 m queue comprise, et peut peser jusqu'à 35 kg. Alors que le second ne dépasse pas 50 cm plus 25 à 45 cm de queue et pèse en moyenne 7 kg. La queue : la queue du castor est reconnaissable entre mille : longue et plate, elle est unique.

La tête du castor est plutôt ronde avec un nez proéminent et noir. De son côté, le ragondin a une tête anguleuse avec un petit museau gris pâle, voire parfois blanc. Les moustaches du ragondin sont blanches et longues tandis que celles du castor sont plus courtes et de la même couleur que le pelage.

32

Bonson
Loire

L'étang des Gravières



Respectez ce site,
ne jetez pas vos
déchets dans la
nature.



■ Parking

Les principaux poissons présents dans le plan d'eau :



D'autres espèces sont susceptibles d'être présentes dans l'étang.

L'étang des Gravières appartient à la ville de Bonson qui rétrocède par convention la gestion halieutique à la société Natural fishing. Pour cette ancienne gravière de 1,5 hectares, Antony Pinto passionné de pêche no-kill, assure la protection de ce milieu aquatique. Cet espace partagé accueillera promeneurs, pêcheurs et chasseurs.

Des aménagements sur 600 m² ont été implantés à cet effet. Il est demandé à chacun de bien respecter ces aménagements ainsi que la réglementation en vigueur.

Loire
Forez
Agglo

Agence de l'eau
Loire-Bretagne

Exemples de panneaux didactiques :

Loutre, castor et ragondin : apprendre à les différencier et comprendre les problématiques de ces espèces. La musaraigne aquatique, espèce protégée méconnue présente sur le site. Les espèces d'arbres : peuplier noir, aulne glutineux, chêne...). Les arbres morts : les arbres à cavités : zoom sur leurs rôles écologiques. Les zones humides/marécageuses : fonctionnement, protection et importance pour la biodiversité. Le fleuve Loire : schéma hydraulique, la dynamique du fleuve et les liens avec les autres habitats présents sur le site (trame bleue). Les espèces exotiques envahissantes : faune : le ragondin, et flore : la renouée.

Sans oublier le patrimoine historique (la Chapelle inscrite aux monuments historiques) et environnemental.



33



Les difficultés ont été les distances très variées, passant sur des chemins parfois oubliés, et de demander l'accord des propriétaires riverains pour d'autres .

Cet ensemble de parcours est destiné à un public très large, promeneurs, avertis, de loisirs, sportifs, seniors, enfants des écoles et certains parcours pour les personnes en situation de handicap !

Un projet est en cours avec le Conseil Municipal des Enfants afin de promouvoir l'environnement Faune et Flore, et la marche sur la commune.

Les sentiers sont d'ores et déjà référencés sur le site de l'office du tourisme de Loire Forez (format GPX et PDF) :

<https://www.rendezvousenforez.com/randonneesnature/pedestres/nos-sentiers>

Sur celui de la commune :
<https://www.mairiebonson.fr/vivre-a-bonson/sentiers-et-randonnees/>

L'objectif était ambitieux : intégrer des sentiers pédestres dans un ensemble urbain , 40.8 km dans un environnement tout à fait défavorable ... Nous avons réussi à créer des PR tout à fait honorables !

34 Soyons passionnés par la vie de notre commune, par une vie plus proche et respectueuse de la nature, par moins de pollution individuelle et globale, par des espaces à découvrir et à protéger, par le calme et moins de stress.

Marcel GIACOMEL
1er Adjoint Aménagement du Territoire et Mobilité.

La mare

Qu'est-ce que c'est ?

Une mare est une petite étendue d'eau stagnante (de quelques dizaines de m² à 1000m² maximum, superficie inférieure à celle d'un étang) située dans une dépression naturelle ou artificielle dans un territoire rural. Les mares sont créées par l'homme pour l'élevage des bœufs, ce qui permet le développement de végétation hydrophile (à main dans l'eau) et hydrophyte (dans l'eau). Les mares sont généralement bordées d'une île de plage. Selon les conditions géologiques, elles peuvent être entourées de terres humides. Crées la plupart du temps par l'homme, les mares avaient autrefois de nombreux usages pratiques pour répondre à des besoins diversifiés (réserve d'eau, venir à poussier pour se nourrir, lessive, pêche, abri pour les animaux...) et culturels (vannerie, tapis...).

Création des pratiques agricoles et arrivée de l'eau potable dans les foyers ont entraîné un abandon des mares et un nombre d'entre elles ont disparu. Et pourtant, les mares sont encore très utiles de nos jours...

Que faire pour la préserver et la restaurer ?

Entretien et surveillance réguliers pour maintenir un bon équilibre et favoriser la biodiversité. Cela passe notamment par un curage partiel avec un déversoir pour éviter les débordements trop importants. Une surveillance des eaux qui alimentent la mare ainsi que des pratiques humaines aux alentours afin de limiter les pollutions.

Qu'est-ce que c'est ?

Réserve de biodiversité dans lequel de nombreuses espèces animales et végétales se développent et se reproduisent.

Maillet essentiel de la Trame Bleue (réseau écologique constitué des cours d'eau et des zones humides qui permet aux espèces animales et végétales de se déplacer)

Rôle dans la régulation et le stockage des eaux de ruissellement

Épuration de l'eau

Abreuvement du bétail planant dans les prairies.

Réserve à incendie pour les sapeurs pompiers.

Diversification des paysages

Quelles menaces ?

Les mares, comme les étangs, se contentent naturellement du fil des années. En effet, elles se renouvellent totalement de végétation morte qui se dépose au fond puis se décompose et forment un sol varié de plus en plus dense. La surface en eau diminue alors jusqu'à totalement disparaître.

Pollution en raison parfois de rejets d'origine domestique ou agricole (nitrates, phosphates, pesticides).

Artificialisation des sols en construisant sur ces zones humides.

Introduction d'espèces animales et végétales exotiques (non originaire du continent européen qui peuvent parfois proliférer et porter préjudice aux espèces locales).

Couleuvre à collier

A quoi ça sert ?

Les rives et îlots de la mare champêtre sont très nombreux.

Lieu de nourriture, de reproduction, de refuge pour la biodiversité.

Liège et pollinisateur (corridor écologique de la Trame Verte) pour cette même biodiversité.

Brisé-vent et ombrage pour le bétail, les cultures et les humains.

Limite l'érosion des sols, régit les inondations et épure l'eau.

Stocke du carbone et participe ainsi à limiter les concentrations de CO₂ (gaz à effet de serre) dans l'atmosphère.

Intérêt paysager.

Le remembrement

Après la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945), le remembrement, c'est-à-dire le regroupement de 2 parcelles agricoles pour en former qu'une plus grande, se développe. Parallèlement, la modernisation agricole fait apparaître des engins et des tracteurs de plus en plus puissants, donc plus couplés et/ou arrachés (plusieurs centaines de mètres de km) dans l'optique d'améliorer les rendements et faciliter le travail.

La taille après le 1^{er} mars

A partir du 1^{er} mars, la saison de reproduction et nidification va commencer. Pour éviter de déranger et notamment les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) recommande de ne pas tailler les haies ni détailler les arbres du 1^{er} mars au 31 juillet.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Loire Forez

Loire à vivre

La haie bocagère

Qu'est-ce que c'est ?

Une haie bocagère, ou haie champêtre, est une formation végétale composée d'un alignement d'arbres et d'arbustes qui poussent spontanément dans notre région.

À l'intérieur de cette haie, les espèces d'arbres et arbustes, appelées aussi essences, sont diversifiées et présentent ainsi plusieurs types d'habitats et de niches :

- Essences :** noisetier, sureau, chêne, prunellier, fusain, Aubépine, cornouiller, érable, églantier, merisier, chêne, marronnier...
- La haie constitue le bocage.**
- Mais qu'est-ce que le bocage ?**
- C'est une formation végétale (champs ou prairies), de formes irrégulières et de dimensions inégales, limitées et closes par des haies vives bordant des chemins creux.

Que faire pour la préserver et la restaurer ?

Depuis plusieurs décennies, des acteurs de la nature se mobilisent contre la disparition des haies champêtres et du bocage. Par exemple dans la Loire, la Fédération Départementale des Chasseurs, aux côtés de certains agriculteurs et collectivités, représente chaque automne l'lever des distances de km de haies.

Qu'est-ce que c'est ?

Les rives et îlots de la haie champêtre sont très nombreux.

Lieu de nourriture, de reproduction, de refuge pour la biodiversité.

Liège et pollinisateur (corridor écologique de la Trame Verte) pour cette même biodiversité.

Protection des berges contre l'érosion grâce aux racines des arbres qui retiennent la terre face à la force du courant du cours d'eau.

Participe à l'épurateur de l'eau, les végétaux pompant et filtrant les éventuels polluants.

Freine le courant lors des crues et limite le risque d'inondation.

Apporte de l'ombre limitant ainsi le réchauffement de l'eau et son évaporation.

Effet brise-vent comme les haies.

Intérêt paysager.

Le remembrement

Après la Seconde Guerre Mondiale (1939-1945), le remembrement, c'est-à-dire le regroupement de 2 parcelles agricoles pour en former qu'une plus grande, se développe. Parallèlement, la modernisation agricole fait apparaître des engins et des tracteurs de plus en plus puissants, donc plus couplés et/ou arrachés (plusieurs centaines de mètres de km) dans l'optique d'améliorer les rendements et faciliter le travail.

La taille après le 1^{er} mars

A partir du 1^{er} mars, la saison de reproduction et nidification va commencer. Pour éviter de déranger et notamment les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) recommande de ne pas tailler les haies ni détailler les arbres du 1^{er} mars au 31 juillet.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Loire Forez

Loire à vivre

La ripisylve

Qu'est-ce que c'est ?

Une ripisylve, ou forêt riveraine, est la formation végétale présente le long des bords des cours d'eau (rivière, rivière, ruisseau...). Le mot « ripisylve » vient du grec « ripis », qui signifie « bord » et « sylva » qui signifie « forêt ». La ripisylve est composée d'arbres et d'arbustes, mais également de plantes aquatiques et semi-aquatiques, grâce à la présence d'eau comme les saules, aulnes, peupliers et frênes.

Qu'est-ce que c'est ?

Réserve de biodiversité située à la frontière de l'eau et de la terre et dans lequel de nombreuses espèces animales et végétales peuvent se développer et se reproduire.

Lieu de circulation (corridor écologique de la Trame Verte) pour cette même biodiversité.

Protection des berges contre l'érosion grâce aux racines des arbres qui retiennent la terre face à la force du courant du cours d'eau.

Participe à l'épurateur de l'eau, les végétaux pompant et filtrant les éventuels polluants.

Freine le courant lors des crues et limite le risque d'inondation.

Apporte de l'ombre limitant ainsi le réchauffement de l'eau et son évaporation.

Effet brise-vent comme les haies.

Intérêt paysager.

Qu'est-ce que c'est ?

Agriculture intensive : les arbres de la ripisylve sont coupés pour agrandir les parcelles agricoles situées le long du cours d'eau.

Enlèvement, canalisations et aménagements du cours d'eau ainsi que l'urbanisation peuvent entraîner un déclin et un déconfinement de l'écosystème ripisylve pouvant déboucher sur sa disparition.

Plantation mono-spécifique (avec une seule espèce d'arbre) pour la sylviculture entraînant un appauvrissement de la biodiversité c'est-à-dire du nombre d'espèces animales et végétales.

Introduction d'espèces végétales exotiques (non originaire du continent européen) qui peuvent parfois proliférer comme la Renouée du Japon, l'Erodium nigrum ou le Robinier faux-acacia et porter préjudice aux espèces locales.

Prélèvement d'eau excessif ou non autorisé qui abaisse le niveau du cours d'eau rendant vulnérable la ripisylve.

Changement climatique : baisse des précipitations et augmentation des températures entraînant un débit plus faible et des conditions moins favorables au maintien de la ripisylve.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Loire à vivre

Loire Forez

Loire à vivre

ENFANCE JEUNESSE Suite

LES VACANCES D'ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS

Les plus grands ont vécu un été de rêve. Un groupe de 16 adolescents et les 2 animatrices ont profité de leur été au Club ADOS, en partageant des repas préparés par eux-mêmes et en apprenant à vivre ensemble lors des activités et sorties proposés au cours des quatre semaines d'ouverture. Ils ont fait du sport, appris à mieux se connaître et bien rigolé autour d'activités toujours inédites et spéciales. Des moments incroyables ont également eu lieu pendant le séjour organisé dans le cadre d'Erasmus+, où 5 jeunes du Club ADOS ont pu profiter d'une expérience interculturelle tout en étant sensibilisés aux ODD (Objectifs de Développement Durable). Ce séjour s'est terminé par un événement de grande ampleur, réunissant 5 autres séjours dans le cadre du programme Échange de Jeunes.

De plus, les adolescents sont partis dans un séjour « Été Jeune », où ils ont eu la chance de découvrir la cani-rando.

Il ne faut pas oublier de mentionner la sortie à vélo, qui leur a permis de dépasser leurs limites, une sortie à Saint-Étienne pour développer leur autonomie, ainsi que d'autres moments mémorables. Les inter-centres, devenus une tradition, ont également joué un rôle important dans la création de liens et le partage.



Les primaires ont démarré les vacances d'été en pleine forme. 4 animateurs et 48 enfants ont uni leurs forces pour organiser et animer les plus grands jeux, les plus amusants. Bien sûr, le contexte des JO était le prétexte idéal pour construire un projet pédagogique autour des activités sportives collectives. Les animateurs ont donc préparé des activités et des jeux permettant aux enfants de 6 à 10 ans de se dépenser et de développer leurs capacités physiques, telles que la coordination, l'agilité et l'endurance. Pour se reposer et se rafraîchir, ils ont aussi fait des sorties, comme celle au Lac des Sapins ou encore à la pêche.

Pour encourager l'évolution individuelle et mieux découvrir les JO, les enfants ont participé à une initiation à l'escrime avec Maître MIR. Ensuite, ils ont goûté au plaisir de la fraîcheur de la forêt lors d'une séance d'accrobranche, où ils ont pu suivre des parcours en autonomie et dépasser leurs peurs.

Nous avons eu la chance d'organiser deux camps avec d'autres structures (Saint-Héand et La Fouillouse), où les enfants ont profité de la nature et de la vie en camping. Ils se sont faits de nouveaux ami(e)s et ont développé leur savoir-faire et savoir-être.



Cet été, 4 animateurs ont pris leurs quartiers au périscolaire avec des maternels, encadrant en moyenne 32 enfants. Ils ont profité pleinement des locaux. Pour coller à l'actualité, les enfants ont été plongés dans l'univers des JO et se sont bien défoulés. Avec des ateliers de précision, d'adresse et de vitesse, entre autres, les journées ont été bien remplies. Les enfants de 3 à 10 ans ont également profité des délicieux repas du restaurant scolaire, toujours bien adaptés et savoureux. Ils ont également pu profiter de différentes sorties, telles que des visites à la piscine, à l'accrobranche et au lac des Sapins, ce qui a été très apprécié avec ces températures estivales.

Fin août, tous sont revenus au centre de loisirs pour terminer leurs vacances. Ils y ont retrouvé les primaires et les ados, et en ont profité pour organiser une soirée de repas partagé avec les familles, qui a eu lieu le mercredi 28 août.

Chaque secteur a pu proposer différents ateliers. Les ados ont préparé des granités, les primaires se sont investis dans l'élaboration d'un « punch » fruité, et les maternels ont participé à la mise en place et à la création de jeux. Pour compléter cette soirée, de grands jeux en bois étaient à disposition, autour desquels petits et grands se sont donnés à cœur joie. L'équipe d'animation, M. Le Maire et les élus étaient ravis d'avoir partagé ce moment avec toutes les familles présentes.

• PÉRISCOLAIRE RENTRÉE 2024

La rentrée est arrivée avec plusieurs changements dans l'organisation du périscolaire. Une nouvelle organisation du temps méridien a été mise en place afin de fluidifier et d'offrir aux enfants un moment plus léger pour le repas et les animations. Un demi-self a été instauré au sein du restaurant scolaire. Ce service permet aux enfants de niveau élémentaire de se servir leur repas en autonomie, en compagnie de leurs amis et encadrés par les animateurs. Pour les enfants de classes maternelles, la municipalité a opté pour un service unique pour tous les inscrits, accompagnés par les ATSEM.



36

Des nouveautés concernant le périscolaire du soir ont également été mises en place, au bénéfice des familles qui récupèrent rapidement leurs enfants après la fin de l'école. Un nouvel accueil a donc été instauré : un accueil temporaire de 15 minutes, sans goûter. Ce dispositif permet une plus grande flexibilité pour les parents tout en assurant une transition en douceur pour les enfants. Il offre également une solution avantageuse pour éviter aux familles de payer un tarif complet pour un temps de garde très court.

L'équipe d'animation a mis en place des projets d'animations, qui changent toutes les deux semaines, en tenant compte des besoins et des envies des enfants. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du projet pédagogique et visent à développer différentes compétences à travers des activités variées. Ils incluent des jeux collectifs, des ateliers manuels, ainsi que des jeux de réflexion, offrant ainsi aux enfants une expérience ludique et enrichissante.



VIVRE ENSEMBLE

PLAN CANICULE



La Maison des Aînés a ouvert ses portes sur plusieurs jours sur juillet et août afin de permettre aux seniors de se tenir au frais lors des épisodes de canicule.

BOURSE AUX JOUETS & LIVRES

Venez vendre...venez acheter !

Bourse aux jouets

Entrée gratuite

et aux livres

Dimanche 17 novembre



Ouverte au public de 8h30 à 12h30
Buvette et viennoiseries sur place

Espace Barbara

EXPOSANTS : inscription, modalités et renseignements en mairie à partir du 22 octobre-Aucune réservation avant cette date-7€ l'emplacement

LA SEMAINE BLEUE

Lundi 30 Septembre



17 Personnes ont pu apprécier un repas ensemble à la Salle Marcel Pouillon, concocté par le restaurant Municipal. Sur quelques accords de la nouvelle association bonsonnaise route42-MUSIC, ils ont été invités à fredonner quelques airs connus. Une fois ce repas terminé certains d'entre eux avaient Rendez-Vous à la maison des ainés pour un massage palmaire (des mains) réalisé par une praticienne professionnelle bonsonnaise, madame COTTIER Hélène. 12 personnes ont laissé une très belle appréciation sur le questionnaire avant de partir et souhaiteraient renouveler l'expérience.

Mardi 1er Octobre



A l'Espace Barbara, le policier Municipal s'est adressé à nos séniors sur les nouveaux panneaux de signalisation et un petit quizz leur a permis d'avoir une remise à niveau du code de la route. L'après-midi c'est terminé par un échange autour du d'un jus de fruit et de biscuits.

Mercredi 2 Octobre



La médiathèque avait installé des jeux surdimensionnés en bois prêtés par la Ludothèque de Montbrison et proposait un petit gouter.

Jeudi 3 Octobre



38
Ce fut la journée spéciale détenteurs du « Pass'seniors ». Le matin une personne bénévole formée a pris en charge l'atelier numérique. Ce fut l'occasion pour les participants de découvrir la tablette simplifiée qui permet aux personnes ayant des craintes sur l'utilisation d'internet et du numérique en générale de découvrir un outil simple et adapté pour communiquer, échanger, se distraire sans appréhensions. L'après-midi, un ergothérapeute animait le premier atelier prévention sur les situations à risque de chutes du quotidien, et éveiller une prise de conscience sur la nécessité d'adapter son logement sans attendre un incident, afin d'éviter la perte d'autonomie. Retrouvez les autres dates pour ces deux ateliers page 42 de votre revue municipale.

Vendredi 4 Octobre



Arrivée à 10h00, 11 personnes accompagnées toute la journée d'un guide de Forez Tourisme ont visité la collégiale et la salle héraldique de la Diana de Montbrison. Cela s'est suivi d'un déjeuner au QG brasserie à Savigneux avec un repas traditionnel dans un joli cadre. L'après-midi ils sont allés dans la commune de Champdieu visiter les ruelles, le prieuré et sa crypte. Revenus sur Bonson aux alentours de 17h30, cette bonne journée pas très loin de la maison fut très enrichissante.



Samedi 5 Octobre

150 personnes étaient venues passer un moment animé à la salle Barbara pour une pièce de théâtre de la troupe « rire en Folie » venus de Saint Romain le Puy. Le CCAS remercie les personnes qui sont venues et qui ont fait un don en achetant une boisson et une part de tarte aux pommes.





NOUVEAU ! LE PASS'SENIORS

Il est en vente au prix de 10 euros à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture.

Il contient :

- Participation de 5 euros à l'adhésion d'une association de Bonson
- 1 entrée de cinéma au FAMILY
- 1 entrée à la saison Culturelle de Bonson
- 1 réduction sur une sortie journée organisée par le CCAS
- 4 repas du « portage de repas » offerts (hors frais de livraison)
- 4 trajets simples ou 2 allers/retours de navette (st Just St Rambert)
- 1 réduction sur le repas estival de 2025
- 1 participation sur l'entrée des bassins des Iléades à Montrond les bains
- 1 offre découverte territoire visite guidée Loire Forez Tourisme
- Atelier prévention avec des professionnels en partenariat avec l'AIMV
- 1 offre atelier numérique, prise en main / découverte des tablettes simplifiées
- Et d'autres offres en préparation sur prévention santé avec l'AIMV
- Également des offres de partenaires et de commerçants

39

BANQUE ALIMENTAIRE

La Collecte Nationale des Banques Alimentaires aura lieu les :

22-23 et 24 novembre 2024 dans les grandes surfaces du département. Les bénévoles de la Banque Alimentaire seront présents dans les magasins pour solliciter les dons des clients.

Les produits particulièrement demandés sont les suivants :

- Conserves de poissons
- Conserves de légumes
- Conserves de plats cuisiné
- Légumes secs : lentilles - pois chiches
- Farine
- Café/chocolat
- Produits pour bébés
- Produits d'Hygiène

Dans cette période particulièrement difficile pour les associations d'aide alimentaire, nous comptons sur vous pour que cette collecte puisse être une réussite et permette à nos 65 associations partenaires de venir en aide aux plus démunis.



La Banque Alimentaire de la Loire en 2023 c'est : 2041 tonnes (plus de 4,1 millions d'équivalents repas) distribuées aux associations partenaires qui viennent en aide à plus

de 25 000 bénéficiaires. Les enfants du CME de Bonson participeront à la collecte le samedi 23 novembre à l'entrée du magasin LIDL.

SENIORS EN VACANCES

Carsat Retraite & Santé au travail



LA PETITE PIERRE.ALSACE. JOUR 1.

Après un départ à 6h30 et quelques heures de route, nos seniors sont bien arrivés au village vacances ULVF en Alsace. Encore une belle équipe pleine de bonne humeur et une ambiance au top !! Vous pourrez suivre leurs aventures tout au long de cette semaine avec un beau programme.



JOUR 2.

Beaucoup de participants à l'atelier pâtisserie pour fabriquer les bretzels qui seront dégustés ce soir. Bravo à tous, tout le monde s'est régalé.

Puis chacun a occupé cette fin de matinée en allant marcher ou en jouant aux boules sous un beau soleil.

Après le repas, accompagnés de Christophe, notre guide pour la semaine nous avons visité le musée du sabotier à Soucht. Joseph le sabotier nous a passionné par ses explications sur ce métier maintenant disparu.

40

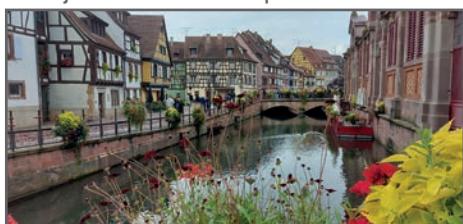


JOUR 3.

Ce matin, découverte de Colmar ... en petit train pour les uns à pieds pour les autres !! Après un déjeuner dans un restaurant typique, nous prenons la direction de Gertwiller à la maison du pain d'épices Lips et son musée de l'art populaire alsacien. Une dégustation est proposée... un vrai régal.

Afin de compléter cette journée de découverte, rendez-vous à Wangen afin de visiter la cave Thierry-Martin où Cécile nous accueille et nous explique la vinification et l'élevage des vins. Un grand plaisir à écouter cette passionnée !!

Une journée bien remplie...



JOUR 4.

Ce matin départ à 9h00 pour la visite de La Petite Pierre avec ses maisons typiquement alsaciennes, son château construit sur un promontoire avec une vue imprenable, son jardin des poètes, ses sentiers de randonnée...



Puis après-midi dégustation et découverte avec la visite d'une brasserie artisanale et d'une distillerie alsacienne. En passant par le village de Graufthal et ses maisons des rochers.. Une belle journée de découverte...

JOUR 5.

Nous voilà partis à la découverte de la capitale de l'Alsace... Strasbourg la magnifique...

Sa cathédrale, ses maisons colorées à colombages, ses ruelles décorées, la petite France, l'Ill et ses écluses sans oublier l'incontournable choucroute... Un régal pour les yeux et les papilles. Une croisière en bateau-mouche afin de ne rien manquer jusqu'au Parlement Européen. Vraiment une journée de rêve et avec le soleil !!



JOUR 6.

Ce jeudi, direction Saverne et son marché du jeudi matin. Nous découvrons ses maisons à colombages, ses ruelles et le château de Rohan... Puis sur le retour, arrêt au village de Neuwiller les Saverne et ses 3 églises. L'après-midi, nous partons pour le plan incliné de Saint Louis-Artwiller et la vallée des éclusiers que nous découvrons au fil de l'eau. Un ouvrage gigantesque datant de 1969 qui a facilité la vie des navigateurs en leur évitant 17 écluses et maintenant voué en partie au tourisme et aux plaisanciers. Une après-midi très enrichissante pour l'ensemble du groupe qui découvrait ce chef d'œuvre unique en Europe.



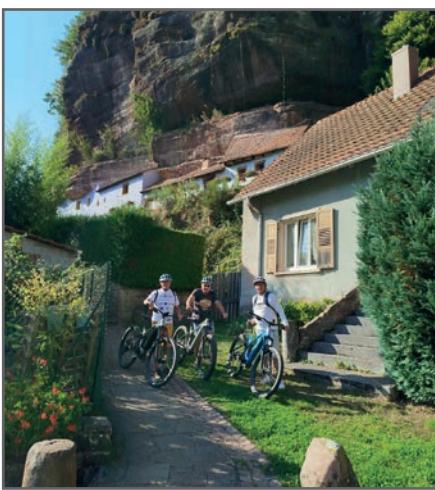
JOUR 7.

Toutes les bonnes choses ont une fin...nous arrivons au terme de ce magnifique séjour.

Ce vendredi est une journée de repos mais bien remplie quand même...

Concours de pétanque, promenade en forêt, atelier vannerie, balade en vélos, dégustation de kouglofs, repas alsacien et soirée loto pour conclure cette belle semaine.

Un grand merci à toute l'équipe du centre ULVF sans oublier Christophe le guide, qui nous a accompagné tout au long du séjour. Bravo à cette belle équipe.



COLIS DE NOËL



Les colis de Noël pourront être retirés* en mairie le lundi 16 décembre à partir de 13h30 jusqu'à 17h ainsi que le mardi 17 décembre, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

*Sur présentation d'une pièce d'identité

ATELIERS NUMÉRIQUES / ATELIERS PRÉVENTION



Vous avez le PASS'SENIORS ? Ateliers GRATUITS :

Inscription obligatoire en Mairie sur les dates suivantes encore disponibles :

Numérique &

Facilitez-vous la vie numérique au quotidien : communiquer, s'informer, se détendre...

- Mardi 5 novembre 14h00/16h00
- Mardi 12 novembre 14h00/16h00
- Lundi 18 novembre 9h30/11h30
- Vendredi 29 novembre 9h30/11h30
- Mardi 3 décembre 14h00/16h00
- Vendredi 13 décembre 9h30/11h30
- Jeudi 19 décembre 14h00/16h00

Prévention santé

Informations et de solutions pour garder la forme, acquérir des connaissances et connaître certaines astuces qui vous permettront de vous sentir mieux dans votre peau, dans votre tête, dans votre vie.

- Vendredi 08 novembre 14h00/16h30
- Vendredi 15 novembre 14h00/16h30
- Mardi 19 novembre 14h00/16h30
- Mardi 26 novembre 14h00/16h30
- Lundi 02 décembre 14h00/16h30
- Jeudi 12 décembre 14h00/16h30
- Mardi 17 décembre 14h00/16h30

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

UN NOUVEAU SERVICE À L'ÉPICERIE SOLIDAIRE DES 4 PONTS

Pour rappel, l'épicerie Solidaire des 4 Ponts a ouvert ses portes en mars 2011... Nous accueillons les habitants de 9 communes dont BONSON.

Son objectif : permettre à des personnes rencontrant des difficultés financières d'accéder à une alimentation variée, équilibrée et de qualité.

L'originalité de notre soutien : dans notre magasin, la personne choisit et achète à 30 % du prix moyen du marché des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien.

Cette économie de 70% ainsi réalisée doit être réinvestie dans « un projet »

Qu'est-ce qu'un projet ? Ce peut être le règlement d'un retard de factures – retard de loyer – des frais médicaux – le financement d'une formation etc...

Pour faciliter la réussite de ce projet la personne sera accompagnée par l'une de nos conseillères en E.S.F.

Les conseillères organisent également des animations collectives.

Depuis le Covid nous avons ouvert l'accès du magasin aux étudiants habitant ou étudiant dans le Forez.

Devant l'augmentation de l'alimentation et de l'énergie, nous avons constaté que de plus en plus de personnes « seniors » rencontraient des difficultés pour s'alimenter correctement, et/ou pour faire 3 repas par jour.

Depuis octobre 2023, nous avons décidé de leur ouvrir les portes de notre magasin. Ces personnes retraitées pourront effectuer leurs courses dans les mêmes conditions financières pour une période de 1 an renouvelable.

Cet accès est, bien sûr, soumis à l'examen de la situation financière de la personne ou du couple.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à nous contacter au 04 77 55 19 69



**ÉPICERIE SOLIDAIRE
DES 4 PONTS**

SOLUTIONS POUR SOUTENIR LE QUOTIDIEN DES AIDANTS :

Qu'est-ce qu'un aidant familial ?

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend officielles la place et le rôle des aidants familiaux.

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement définit la notion de « proche aidant » d'une personne âgée en perte d'autonomie, en l'élargissant à l'entourage (voisin, ami...). Il peut s'agir du conjoint, du partenaire avec qui la personne âgée en perte d'autonomie a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, d'un parent, d'un allié ou d'une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables comme un voisin ou un ami, qui lui apporte son aide pour une partie ou la totalité des actes de la vie.

LES AIDES POUR LES AIDANTS

L'allocation journalière du proche aidant : Revenu de remplacement qui s'adresse au proche aidant d'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie qui réduit ou cesse son activité professionnelle pour aider cette personne (62,44€ par jour au 01/01/2023).

L'aide au répit : L'aide au répit permet aux proches aidants de personnes âgées bénéficiant de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) de se reposer ou de dégager du temps en finançant des solutions d'aide comme un accueil de jour ou de nuit de la personne aidée, un hébergement temporaire en établissement ou en accueil familial, un relais à domicile. En cas d'hospitalisation du proche aidant, une aide ponctuelle permet de financer l'hébergement temporaire de la personne aidée ou un relais à domicile.

Les aides fiscales : Les aidants peuvent bénéficier d'aides fiscales s'ils hébergent durablement leur proche âgé chez eux, s'ils participent à ses frais d'hébergement en EHPAD.

Être rémunéré en étant proche aidant : La loi autorise une personne bénéficiaire de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) à employer un membre de sa famille (à l'exception du conjoint, concubin ou partenaire de PACS) en tant qu'aide à domicile dans le cadre de l'APA qui lui est accordée.

SE FORMER POUR MIEUX ACCOMPAGNER SON PROCHE ET TROUVER DU SOUTIEN

Différentes structures existent pour accompagner les proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie et développent des formations. Informations utiles sur le site mon parcours handicap.gouv.fr, plateformes d'accompagnement et de répit, association des aidants, Conseil Départemental de la Loire et MDPH MLA Loire, Plateforme inter-associative ligérienne pour les aidants, association Danaecare : L'escale des aidants ... On peut s'y informer sur les aides et les démarches et y partager des expériences.

N'hésitez pas à contacter l'accueil de la commune pour toute demande de coordonnées.





Bonson
Saison Culturelle
2024 - 2025
ESPACE BARBARA

SAISON CULTURELLE

Journée du Patrimoine

En cette journée de patrimoine, Plein Chant, association bonsonnaise a investi notre chapelle de Bonson pour nous offrir un joli récital de leur répertoire pour le plus grand plaisir du public venu nombreux.

Ce spectacle est le premier de la nouvelle saison culturelle 2024/2025 proposée par le service culturel de la mairie.



44 Soirée Festival Baroque du Forez



Le festival BAROQUE EN FOREZ est passé par Bonson.

Ce lundi soir, notre chapelle de Bonson a vibré au son de la viole de Madame Laurence BOURDIN devant un public venu nombreux.

C'était une première, pour Bonson, de recevoir ce festival baroque. Une réussite !!

A l'issue de cette soirée, la municipalité a offert le verre de l'amitié ; un grand moment de partage et d'échange sur le parvis.

Nous remercions LFA pour l'organisation et l'accompagnement dans cet évènement.

A l'année prochaine... Peut-être !

Prochainement VAGUE 2 FLOW Samedi - 20h30



Cette compagnie Roannaise de danse hip hop qui valorise la culture hip hop au plus grand nombre grâce à un répertoire engagé.

23 Novembre
Samedi - 20h30
Espace Barbara

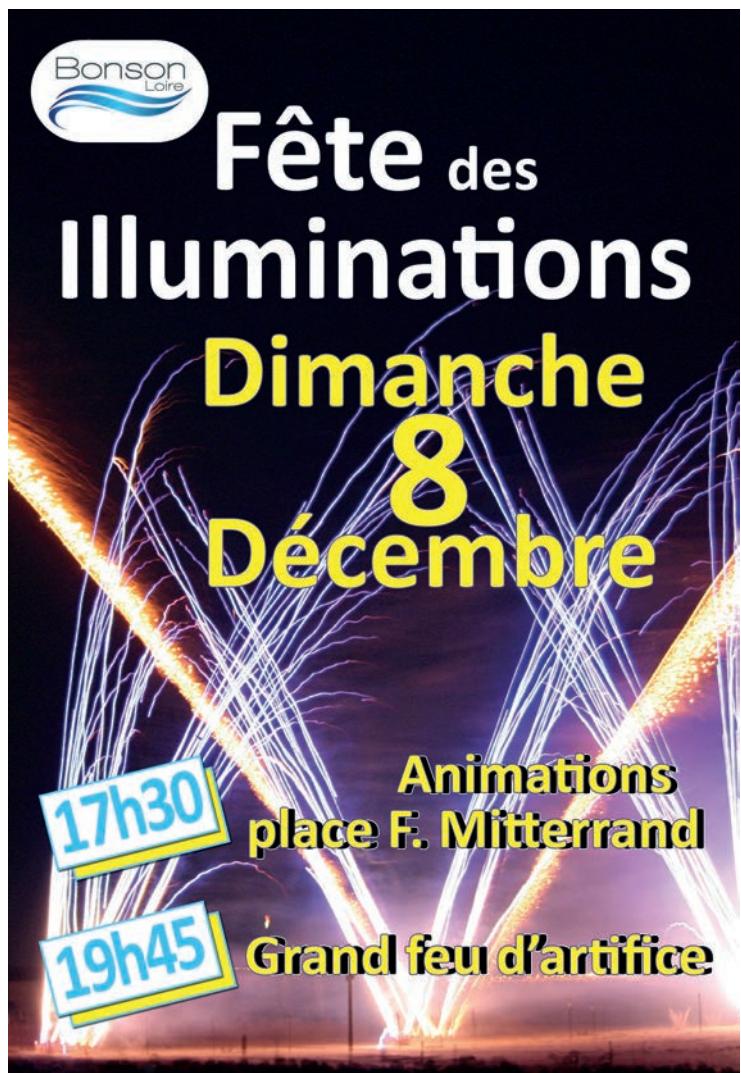


Utiliser le corps pour transposer la force physique et l'énergie mécanique afin de donner vie à la lumière et à la musique.



Retrouvez en 1ère partie :
l'École de danse de Bonson

ILLUMINATIONS & MARCHÉ DE NOËL



ASSOCIATIONS BONSONNAISES



Une belle réussite pour ce forum des associations édition 2024.

De nombreuses personnes sont venues à la rencontre des associations présentes. Des contacts, des inscriptions ont été pris, pour le bonheur et la satisfaction de tous.

Merci à toutes les associations présentes ainsi qu'à la sénatrice Cécile CUKIERMAN et la députée Sylvie BONNET qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

46



• AGIR EN FOREZ

Lors de son assemblée générale du 13 septembre, l'association a remis un chèque de 1 200€ pour LE PÈRE NOËL DU LUNDI .La prochaine manifestation, le Loto d Agir en Forez aura lieu le dimanche 24 novembre à l'Espace Barbara. Lors de ce loto, la donation du CCAS de 150€ sera redistribuée sous forme de bon d'achat chez les commerçants de Bonson.



• FJEP Section Multi-collections

La prochaine bourse/expo aura lieu le samedi 1^{er} mars 2025, Espace Barbara à Bonson, avec pour thème « L'UNIVERS TINTIN » ainsi que tous types de collection.

Les visiteurs pourront arpenter les allées de collections françaises et étrangères. une journée riche pour les connaisseurs de cartes postales, muselets, légos, miniatures, bandes dessinées, télécartes, insignes militaires, timbres, etc ...

La section Multi-collections recherche des adhérents pour échange les 1ers lundi de chaque mois de 15h à 17h, salle de l'Amitié. C'est l'occasion de dénicher des trouvailles et des souvenirs historiques, de redécouvrir des objets du passé.

Les inscriptions se font le 1^{er} lundi de chaque mois de 10h à 12h et, pour la bourse/expo à partir de novembre. Places limitées. Ouvert aux particuliers et professionnels.



Bouygues Energies & Services
Agence Loire Auvergne
Zac des Plaines
Rue des Chênes - BP 467
42164 BONSON
Tél : +33 4 13 64 03 83
www.bouygues-es.com

- Éclairage public
- Sportif, valorisation du patrimoine, illuminations
- Réseaux
- Électrique, fibre optique, gaz
- Services aux collectivités
- Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), vidéoprotection
- Gestion de Traffic
- Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT)
- Panneaux à Messageries Variables (PMV), Contrôle d'accès

BOUYGUES
ENERGIES & SERVICES

47

Johan HULAIN
Plâtrerie
Peinture
42160 Bonson

Décoration intérieure
et extérieure
Neuf et rénovation

06 47 06 68 12

• TERRE ESSENCE CIEL

Les mardis à 14h au dojo, Terre Essence Ciel propose « les marches de la Santé » appelé aussi XI XI HU.
Cela s'adresse à tous, malade ou en pleine santé.
Si le temps le permet c'est en extérieur, sinon au dojo.
Ce sont des pas associés à un certain rythme de respiration afin d'oxygener les organes et de réinformer l'organisme.
Cours d'essai gratuit
renseignements au 06.88.38.12.21



• C.O.B



pouvez, selon votre envie et votre temps disponible, participer à 1 - 2 ou 3 cours pour le même prix, à savoir : 95 euros pour l'année. Alors n'attendez pas, venez nous rejoindre pour partager ensemble les séances de remise en forme, assouplissement, renforcement musculaire, Pilates etc.....

A bientôt

Et voilà, une nouvelle saison de gym a commencée au Club Omnisports de Bonson.

Après des vacances bien méritées et un peu de farniente, peut-être que quelques « grammes » sont venus impacter votre silhouette, ne vous tracassez pas, quelques séances vous remettront en condition.

En parlant de séances, nous vous rappelons que **3 cours sont à votre disposition** : le lundi 19h-20h, le jeudi 9h-10h et 10h-11h, vous

48



Contardo

TRAVAUX PUBLICS
Viabilisation
Terrassement
Canalisation

David Contardo

17 Ter, Rue des Grillettes
42160 BONSON

Tél : 04 77 36 59 11 - Port : 06 89 64 92 20 - Fax : 04 77 36 41 55

PlombiExpert
Plomberie Chauffage Climatisation Dépannage

Yannis HAMDAOUI

20 rue des bruns
42450 SURY-LE-COMTAL
06.62.94.75.57
plombiexpert@outlook.com

C.G
NUANCES

Plâtrerie
Peinture
Décoration

Revêtement de Sols et Murs

42160 BONSON

Tél : 06 79 32 39 43

• LIEUES FOREZIENNES



La 38ème édition des LIEUES FOREZIENNES - HARMONIE MUTUELLE aura lieu le Lundi 11 Novembre 2024.

3 parcours inchangés, profils plats- départs de la rue Jules Verne à proximité de l'école :

- les 5 lieues (21 km) départ à 9h30.
- les 2 lieues (10 km) à 9h45
- la lieue (5 km) à 9h50.

Inscriptions sur Logicourse.fr jusqu'au Samedi 9 Novembre 2024 minuit. Pas d'inscription le jour même.

Permanence le 10 Novembre 2024 de 11h à 18h30 Complexe sportif de Bonson.

NOMBREUX RAVITAILLEMENTS ET GÂTEAU DE SEMOULE À L'ARRIVÉE.

MAILLOT TECHNIQUE À CHAQUE COURREUR.

RÉCOMPENSES AUX 3 PREMIERS HOMMES ET 3 PREMIÈRES FEMMES AU SCRATCH DE CHAQUE COURSE ET LE 1ER ET LA 1ÈRE DE CHAQUE CATÉGORIE.

VENEZ NOMBREUX, ON VOUS ATTEND !

Dans le cadre de cette manifestation, une course scolaire avec la participation des classes élémentaires de Bonson aura lieu le Vendredi 8 Novembre après-midi sur les terrains du Complexe sportif à Bonson.

Venez encourager vos enfants !

Le Comité d'Organisation des Lieues Foréziennes



• AMICALE POUR LE DON DU SANG BÉNÉVOLE SURY-ST MARCELLIN – BONSON

Cette année a été celle du changement pour la présidence. Marie-Christine GIRARD, qui officiait depuis de nombreuses années a passé la main à Odile GORD, tout en restant vice-présidente. Notre amicale compte une trentaine de bénévoles, présents essentiellement sur les journées de dons en collaboration avec l'EFS (établissement français du sang), mais également lors des diverses manifestations organisées par les 3 communes pour leur apporter notre aide : lieux foréziennes, téléthon... Un autre aspect important de l'association est la sensibilisation auprès du grand public et des jeunes avec comme action les forums des associations, le défi handicap, l'intervention dans les écoles primaires...

Nous sommes également partenaires de divers clubs sportifs qui n'hésitent pas à diffuser nos collectes de don, un grand merci à eux. Nous tenons à remercier les donneurs qui se sont déplacés très nombreux cet été.

Le nouveau site internet est disponible : <https://sangdesplaines.fr> sur lequel vous pouvez directement prendre rendez-vous pour vos prochains dons. N'hésitez pas à nous suivre également sur facebook et instagram : sangdesplaines

Nos prochaines journées de don :

- Bonson - Espace Barbara - Jeudi 26 décembre de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Sury Le Comtal - Salle de L' Onyx - Lundi 24 Février - de 15h à 19h

Nous vous espérons nombreux,

• F.C.P.E.

Les parents d'élèves FCPE de l'école ont fait leur rentrée, le 7 septembre 2024, au forum des associations où vous avez pu les rencontrer pour échanger avec eux sur les missions et engagements de la FCPE. Durant l'année scolaire 2023-2024, les parents d'élèves que vous avez élus en octobre 2023 ont eu de nombreux échanges avec la Mairie concernant les problématiques que les parents ont rencontrées et partagées avec la FCPE.



• CETTE ANNÉE AVEC L'ÉCOLE :

Nous avons échangé avec l'école et sommes parvenus à des résultats positifs avec notamment une représentation de la chorale dans plusieurs classes en juin 2024. Ce fut vraiment apprécié des parents parfois très émus. Nous avons mis en lien l'école avec l'association AISPAS qui est intervenue dans 2 classes sur le thème de la prévention des abus sexuels. Nous avons également participé à l'auto évaluation de l'école qui aboutira au nouveau projet d'école.

• CETTE ANNÉE AVEC LA MAIRIE :

Lors de ces rencontres, des discussions ont été engagées concernant le périscolaire, rapportant notamment les difficultés d'inscriptions pour les temps périscolaires (nombre de temps périscolaire par enfant limité et sous dérogation, nombre de places insuffisant, délai pour les inscriptions/annulations trop long), les dysfonctionnements du portail famille, le maintien ou non du temps périscolaire jusqu'à 18h30. Ces échanges ont conduit à des issues positives répondant aux besoins des parents, puisque le fonctionnement du portail des familles a été modifié et les inscriptions s'en sont retrouvées plus fluides. En outre, 18 places supplémentaires ont été allouées sur le temps périscolaire du matin et la mairie a pérennisé le périscolaire du soir jusqu'à 18h30.

Également, à la demande de plusieurs parents, un nouveau temps périscolaire a été créé de 16h30 à 16h45.

Concernant le temps méridien, les parents d'élèves ont demandé à la mairie s'il était possible de réorganiser le service de la cantine afin que tous les maternels mangent sur le premier service pour éviter la fatigue, ce que la mairie a accepté de faire dès le deuxième trimestre.

Un autre point de discussion a concerné l'adaptation de l'école face aux canicules et notamment un préau trop étroit et l'absence d'ombre suffisante dans la cour des maternelles. Ceci a conduit à la plantation de nouveaux arbres dans les cours de récréation et l'engagement sur un projet NEFLE « Notre École Faisons-La Ensemble ».

La FCPE a également fait part à la Mairie des problèmes concernant le ménage et la propreté à l'école qui avaient été rapportés par les parents et les enseignants. Grâce à la réalisation de contrôles et à de nombreux échanges avec le prestataire, la qualité du ménage s'est améliorée au cours de l'année.

50

L'ouverture d'une 18ème classe à l'école a suscité des inquiétudes pour les parents notamment logistiques et géographiques et celles-ci ont été abordées avec la mairie.

A la rentrée, la mairie a organisé une réunion d'informations sur les services municipaux pour tous les parents. Cette réunion s'est avérée utile et constructive.

Cet été 2024 a été marqué par une annonce sur la nouvelle tarification des services municipaux engendrant un changement de fonctionnement avec la tarification au taux d'effort et une hausse de tous les tarifs des services enfance et jeunesse. Face à la colère de nombreux parents par rapport à cette augmentation jugée beaucoup trop forte et souvent injuste, la demande de négociation des parents d'élèves avec la Mairie s'est malheureusement soldée par un échec. Nous poursuivons et maintenons notre demande d'une augmentation plus juste et par paliers pour toutes les familles.

• DEPUIS LA RENTRÉE 2024 :

Le 19 septembre 2024 avait lieu l'Assemblée Générale de la FCPE. La présidente Priscille B, la vice-présidente Aurélia P, les trésorière et vice-trésorière Ophélie C et Malaurie M ainsi que le secrétaire Benjamin L étaient tous démissionnaires. Finalement Benjamin Z, vice-secrétaire sortant a été élu secrétaire pour cette nouvelle année, de même que Priscille B comme présidente. Le bureau accueille à l'unanimité Romain C comme trésorier et Céline S comme vice-trésorière.

Nous souhaitons une belle année associative à tous les parents d'élèves !

L'Assemblée Générale a également été l'occasion de faire le point sur de nouveaux projets pour l'année scolaire 2024-2025. Une conférence pour les parents et la participation à une nouvelle édition du Projet « 10 jours sans écrans » porté l'année dernière par Mme GIMENEZ sont en réflexion. Fin septembre 2024, les parents d'élèves ont été invités au départ en retraite de Mr DUROUSSET qui était le directeur de l'école Jules Verne depuis septembre 2016. Le pot s'est déroulé, en présence de la Mairie, de toute la communauté éducative ainsi que des membres des associations des parents d'élèves FCPE et du Sou des écoles, autour de nombreuses animations et surprises préparées par l'équipe enseignante.

Nous souhaitons une bonne retraite au directeur après de nombreuses années d'échanges riches et constructifs visant toujours le bien-être de nos enfants. Plusieurs parents d'élèves ont également rencontré la nouvelle directrice Mme LORENTZ en ce début d'année scolaire à qui nous souhaitons à nouveau la bienvenue et avec qui nous espérons tisser des liens.

L'association FCPE de l'école de Bonson, ce sont 25 parents d'élèves qui sont là pour défendre le bien-être des enfants. La FCPE reste à votre disposition et à votre écoute alors n'hésitez pas à nous contacter via la page facebook FCPE Bonson ou aux abords de l'école.

Merci de nous faire confiance et de venir nous aborder, nous questionner et nous proposer des idées !

A bientôt,

Vos représentants des parents d'élèves de l'école de Bonson

• ÉCOLE DANSE DE BONSON



Dans le cadre de la campagne nationale Octobre Rose, l'école de danse de Bonson a organisé un événement fort en émotions et en solidarité. Le samedi 14 septembre à 10h00, vingt cinq femmes se sont réunies à l'Espace Barbara pour une séance photos de groupe et de portraits réalisé par le photographe Olivier POYET-QUINARD afin de soutenir la Ligue contre le cancer. Ce moment de partage et d'unité, où « notre apparence est celle

du cœur », a permis à chacune d'exprimer son engagement dans la lutte contre le cancer du sein.

Parmi les participantes, plusieurs personnalités locales étaient présentes, dont Mme Sylvie BONNET, députée, ainsi que des élues de la mairie de Bonson.

Nous les remercions toutes, ainsi que les

habitantes de Bonson qui se sont mobilisées, pour leur engagement et leur solidarité exemplaires. Les photos prises lors de cette séance sont exposées à la bibliothèque de Bonson tout au long du mois d'octobre. C'est l'occasion pour les visiteurs de découvrir ces magnifiques témoignages de soutien.

En parallèle, une cagnotte est ouverte pendant tout le mois d'octobre afin de collecter des fonds pour la Ligue contre le cancer.

Pour marquer leur soutien, des rubans-broloques sont également mis en vente à l'école de danse, à la mairie et à la bibliothèque.

Nous étions également présents sur les sites de Villars et de Steel, dans les magasins Décathlon, le samedi 13 octobre 2024, pour récolter des dons. L'intégralité des fonds collectés sera reversée à l'association AMAROSE'S. Parce que nous sommes tous concernés par cette lutte, chaque geste compte. Nous espérons vous voir nombreux tout au long de cette campagne pour continuer à soutenir cette cause essentielle.

Un grand merci encore à toutes les participantes pour leur courage et leur générosité. **Ensemble, faisons reculer le cancer.**



ASSOCIATION AMAROSE'S



4 allée des roses
42290 Sorbiers.
Contact.amaroses@gmail.com

But :

L'association Amarose's créée en juillet 2016, a pour objet de promouvoir l'activité physique adaptée en post cancer du sein, afin d'en diminuer les risques de récidives et les effets secondaires des traitements.

Amarose's est reconnue d'intérêt général.



Raison de vivre :

Amarose's propose à ses adhérents des cours collectifs de Canoë, de Marche Nordique, de Pilate, de Gym Adaptée et de relaxation.

Son objectif, étant d'y fidéliser un maximum d'adhérents, afin que la pratique d'activité se fasse de manière régulière et hebdomadaire, puisque c'est en pratiquant régulièrement et assidument que les risques et les effets secondaires diminuent.

Les licences sont pour tout ou parties financées par l'asso.

Nous souhaitons que les adhérents se challengent ensemble et surtout dans un collectif bienveillant, rassurant et épauillant pour chacun.

De ce fait, chaque année un défi sportif est proposé à tous, l'association le finance dans son entièreté.



• SOU DES ÉCOLES

Les bénévoles du Sou des Ecoles ont repris de l'activité le week-end suivant la rentrée scolaire. Le samedi 7 septembre était bien chargé car le matin, ils étaient présents au Forum des Associations pour présenter l'association et ses actions auprès des parents et visiteurs. L'après-midi, les préparatifs pour le vide-grenier du lendemain ont débuté (au programme : courses pour la buvette et le snack, remplissage des frigos, marquage des emplacements, ... le tout dans la bonne humeur comme toujours, et ceci malgré la pluie).

Le 8 septembre avait donc lieu le vide-grenier où les plus matinaux des 140 exposants attendaient déjà nombreux avant l'ouverture à 6h du matin. Les bénévoles ont fait leur possible pour organiser au mieux l'espace malgré les intempéries de la nuit et la journée a connu un beau succès.



L'Assemblée Générale du Sou des écoles s'est déroulée le vendredi 20 septembre. Le bilan a permis de faire le point sur les manifestations et les échanges avec l'école qui ont été riches et réguliers. Quelques nouveaux parents se sont joints aux bénévoles déjà présents.

Le président Frédéric REYMONDON lègue ses fonctions et la secrétaire Myriam PHERON est également démissionnaire. Ils ont été remerciés pour leur engagement et leur travail au Sou des écoles. Un nouveau bureau est alors constitué par Samantha ENEA et Nicolas MARION, co-présidents et Alexandre PAYS comme trésorier. L'Assemblée Générale s'est ensuite clôturée par un pot de l'Amitié préparé par le restaurant Le Napolitain.



Cette Assemblée Générale a aussi marqué le début de cette nouvelle année. La première manifestation a eu lieu le 13 octobre avec le Loto. Les bénévoles ont été ravis d'accueillir de nombreux participants, nouveaux ou habitués. Les 2 200€ de lots choisis par les bénévoles ont été partagés entre les heureux gagnants.

Comme chaque année, l'association sera présente pour soutenir les Lieues Foréziennes, les bénévoles assureront ainsi un point de ravitaillement et participeront à la sécurité ce 11 novembre.

Cette fin d'année sera aussi rythmée par la traditionnelle vente de chocolats qui sera réalisée en partenariat avec les chocolats Alex Olivier et les Chocolats du Coeur. Cette

opération permet de récupérer un pourcentage des bénéfices de ventes afin pouvoir financer des activités pour l'école. Si vous n'avez pas d'enfants à l'école de Bonson et souhaitez participer, vous pouvez demander le catalogue et un bon de commande sur la page Facebook Jules Verne - le sou des écoles de Bonson ou par téléphone au 06.25.34.04.34. N'hésitez pas à en parler autour de vous également, cela soutien l'opération et ainsi les projets et activités de l'école.

Vous pourrez également retrouver les bénévoles du Sou des écoles le 14 décembre 2024 pour l'Arbre de Noël. Le spectacle sera « La Renne de Noël autour du monde » de la Compagnie des Loges de Saint-Etienne. Venez avec vos enfants pour profiter de ce spectacle et partager un bel après-midi festif. Les pulls de noël et autres bonnets de père noël sont bien évidemment acceptés voire souhaités !

Au Sou des écoles, l'année 2025 débutera avec le Carna'Sou et sa tombola généreusement garnie en lots. Tout comme lors de l'édition 2024, vous pourrez défiler de l'école jusqu'à l'espace Barbara avec vos plus beaux déguisements !

Le 17 mai 2025, n'hésitez pas à constituer vos meilleures doublettes pour vous inscrire au concours de pétanque organisé par le Sou des écoles.

Enfin, pour clôturer l'année scolaire, les enfants pourront profiter de la Kermesse offerte par le Sou des écoles, le samedi 14 juin 2025.

Si vous souhaitez aider l'association, soit ponctuellement sur un évènement, soit de tout autre manière (faire des courses, aller récupérer des flyers...), il ne faut pas hésiter à venir vous y essayer. Être bénévole au sein de l'association ne requiert aucune cotisation ni aucun engagement (il est possible d'aider ponctuellement en fonction de ses disponibilités) ni aucune compétence particulière... Les bénévoles expérimentés seront vos guides bienveillants et ce dans la bonne humeur. L'objectif commun est d'œuvrer pour la vie de nos enfants : en collectant des fonds soit pour financer du matériel ou des projets à l'école (sorties scolaires, achat de draisiennes, de calculatrice ou livre...) soit pour organiser des manifestations pour les enfants (Arbre de Noël, kermesse..).

Toute l'équipe de bénévoles du Sou des Ecoles de Bonson vous souhaite une belle fin d'année 2024.

• PONT ET PIGNONS

S'ÉQUIPER



ACHETER UN VÉLO

réparé au sein de notre recyclerie pour leur donner une nouvelle vie.



ÉLECTRIFIER SON VÉLO

ou un vélo de notre stock pour des performances optimales et un coût limité.



LOUER UN VÉLO

et ses équipements, pour une balade, un voyage...



PROPILEUR DE MOBILITÉS DOUCES

Pont et Pignons est une association créée en 2020 pour encourager les mobilités douces dans le Forez, notamment à vélo.

Association d'usagers du vélo à St Just-St Rambert/Loire Forez

Facebook : <https://www.facebook.com/pontetpignons>

Adhésion : <https://www.helloasso.com/associations/pont-et-pignons/adhesions/adhesion-a-l-association-pont-et-pignons>

RÉPARER ET ENTRETENIR



SOI-MÊME

avec l'appui de Pont et Pignons, au sein de notre atelier d'autoréparation



PAR UN MÉCANICIEN

confiez-nous votre vélo pour une révision ou pour toute réparation

SE PERFECTIONNER



EN MILIEU SCOLAIRE

avec l'animation de cycles
Savoir Rouler à Vélo



EN MILIEU PROFESSIONNEL

pour fédérer et favoriser la mobilité de vos collaborateurs, bénéficiaires

CIRCULER EN SÉCURITÉ



AMÉNAGEMENTS

une commission qui étudie et propose des aménagements cyclables optimisés



SORTIES ENCADRÉES

des balades pour se remettre en selle, découvrir des accès sécurisés...

Retrouvez le lieu et les horaires de chaque activité via le code couleur :

ENTREPÔT

📍 Chemin de Bébieux
Bonson

Vente de vélos

⌚ Mercredi : 17h à 18h30
Vendredi : 16h30 à 19h30

Prestation de réparation

⌚ Lundi, mardi et jeudi : 9h-12h et 13h-17h
Mercredi et vendredi : 13h-19h

ATELIER PARTICIPATIF

📍 9 Place du Pont
Saint-Just-Saint-Rambert

⌚ Mardi et jeudi : 17h à 19h
Mercredi : 14h30 à 16h30

HORS LES MURS

📍 Au sein de votre entreprise, collectivité, association...

PONT ET PIGNONS

Association loi 1901

Siège : 9 place du Pont
42170 St-Just-St-Rambert
SIRET : 881 670 210 00023

• FNACA



Notre assemblée générale a eu lieu le 12 septembre 2024. Les anciens combattants D'AFN, les veuves, les sympathisants ainsi que les personnalités qui

les soutiennent, ont eu un moment d'inquiétude en apprenant les problèmes de santé de leur président Michel HUET. C'est pourquoi l'AG était importante. Elle s'est tenue en présence de Thierry DEVILLE Maire de Bonson et de notre députée Sylvie BONNET ainsi qu'environ 70 personnes.

Après plusieurs échanges entre les membres du bureau et les adhérents présents, il a été convenu que Michel HUET cède sa place de président. En effet, ce dernier ayant été hospitalisé en début d'année, le comité s'est retrouvé dépourvu d'informations, de documents importants. Il a donc été envisagé de réorganiser le bureau. Il est impératif, pour la survie de l'association, que tous les membres actifs du bureau soient en mesure de poursuivre le travail en absence d'un de ses membres. Bien entendu Michel HUET reste et restera notre président d'honneur. Nous nous accordons à dire, que sans lui, la FNACA ne serait pas cette belle association telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Présentation du nouveau bureau :

Président : M. Jean PEYRAVERNAY - 06 87 03 28 42 ; **Vice président** représentant Andrezieux-Bouthéon : M. Jean ORTEGA ; **Trésorière :** Mme Colette RIVAL; **Trésorière adjointe :** Mme Georgette CROZET **Secrétaire et porte-drapeau :** Mme Nathalie AUROY **Secrétaire adjointe :** Mme Esther ORTEGA

Nous serions heureux de pouvoir accueillir parmi nous, une femme représentant les femmes veuves.

54 • MOTO CLUB DE BONSON

Ce dimanche a eu lieu la 12ème fête de la moto organisée par le moto club de Bonson. De nombreux stands, baptêmes moto, concessionnaires, barbier, tatoueur, restauration, concerts, spectacles de voltige ont accueilli de nombreux passionnés ou tout simplement spectateurs. Une belle journée sur notre commune... Merci aux organisateurs et aux nombreux participants.



TF URBAN
MOBILIER URBAIN

TF FACTORY
TÔLERIE FINE

DONNER VIE À VOS DÉFIS

tolerie-forezienne.com

10 rue de l'industrie, 42160 Bonson | 04 77 55 17 10

GM PLOMBERIE
CHAUFFAGISTE SPÉCIALISTE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
VOUS PROPOSE SES SOLUTIONS POUR UN MODE DE CHAUFFAGE
PLUS RESPONSABLE ET PLUS ÉCONOMIQUE

BOIS BUCHES GRANULES PLAQUETTES

SOLAIRE

POMPE A CHALEUR

Contact : gmplomberie@laposte.net
06 - 52 - 69 - 06 - 68

BEE OuiPec BEE OuiBois BEE OuiSol BEE OuiGaz FABESTAN

• CLUB AMITIÉ ET LOISIRS

Le club Amitié et Loisirs s'est réuni le jeudi 26 septembre au restaurant Le Brasserie de l'Industrie.
Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mme DUGARRET Josette: 06 68 31 51 96.



PAROLES D'ÉLUS

Droit de parole à l'opposition

Le 19 septembre dernier, l'association Forez Agir nous conviait à une réunion à propos de la qualité du service du train TER qui pourrait être menacée. Cette ligne St-Etienne/Boën est un atout pour notre commune et il est bien dommage qu'aucun des élus de la majorité n'ait assisté à cette réunion. Nous vous en présentons un résumé :

Notre gare SNCF est un atout indéniable. Elle permet à 61 000 passagers de prendre le train depuis Bonson. Cette liaison ferroviaire est vitale pour relier notre commune au territoire stéphanois. Au total, 350 000 voyageurs empruntent chaque année cette ligne depuis Montbrison, Boën-sur-Lignon, Saint-Romain-Le-Puy ou Sury-le-Comtal, principalement pour travailler ou étudier à St-Etienne. La ligne est attractive, même si les

trains sont remplacés régulièrement par des autocars. La Cour Régionale des Comptes a dénoncé ce recours aux bus de substitution, qui provient du manque d'investissement de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le matériel roulant : les rames manquantes ou en panne, sur la liaison St Etienne-Lyon ou St Etienne-Le Puy, sont remplacées par les rames destinées au tronçon St Etienne-Montbrison.

SNCF remplace ainsi régulièrement les trains TER de notre tronçon par des bus. SNCF Réseau et la Région ont décidé de supprimer un agent d'aiguillage en gare de Saint Romain le Puy à partir de décembre 2024, pour raisons budgétaires. Les conséquences sont connues : retards et annulations vont s'aggraver, faute de moyens humains pour réagir aux

impondérables de la circulation ferroviaire. Ce qui irrémédiablement nécessitera de faire encore plus appel à des substitutions en bus. Les usagers du train ne vont-ils pas finir par se décourager et se rabattre sur la voiture ? L'urgence est plutôt à décongestionner le réseau routier, saturé aux heures de pointe. Des propositions se font entendre avec un RER métropolitain ou l'extension du tram sur Andrézieux mais n'est-ce pas une arlésienne ? La solution de mobilité alternative n'existe-t-elle pas déjà avec le TER ? La voie ferrée est un équipement déjà opérationnel pouvant accueillir deux fois plus de trains, jusqu'à 40 dessertes par jour. Et si on lui donnait les moyens de fonctionner ?
Bonsonenforez2020@outlook.fr

55

Droit de parole à la majorité

La concertation de la population à Bonson :
Dans notre droit de parole de Juillet 2024, nous vous avons présenté quelques actions en faveur de la participation des bonsonnais dans la vie municipale. Dès que cela est opportun, nous nous efforçons de recueillir l'avis de nos administrés et usagers des services. En complément, d'autres projets ont été menés en concertation avec la population concernée :

- les travaux de la placette commerciale avec les commerçants et propriétaires des locaux au travers de plusieurs réunions ainsi que la création d'un questionnaire afin d'adapter le projet au plus près de leurs besoins ;
- la sécurisation de la Route Départementale 108 avec 3 réunions de secteurs afin de

présenter les travaux et de les adapter selon les remarques des riverains ;

- la rue des Javellettes avec une réunion de présentation du projet ;
- l'aire de jeux pour enfants du parc de la Pierre qui a été proposée par les enfants du CME ;
- l'étude réalisée en partenariat avec le CEREMA où les usagers du pôle multimodal de la gare ont été sondés.

Quatre autres études sont en cours où la consultation sera au cœur des réflexions :

- l'étude de rénovation énergétique de l'école et des cours avec les élèves, les parents et les enseignants (en cours) ;
- l'étude de transformation de l'ancienne maison paroissiale en locaux associatifs avec des associations concernées (en

cours) ;

- l'étude de rénovation énergétique du gymnase avec toutes les associations qui l'utilisent (Début 2025) ;
- la requalification de l'avenue de Saint-Rambert et des abords de la gare avec les commerçants et professionnels du quartier (fin 2024).

Enfin, nous travaillons sur des actions et projets tournés vers la démocratie participative avec la mise en place d'un Budget participatif ou encore d'un conseil des sages.

Monsieur Le Maire, ainsi que ses 6 adjoints, sont à votre disposition sur rendez-vous, afin d'échanger sur la vie municipale. Pour prendre rendez-vous, merci de nous contacter via contact@mairie-bonson.fr

Hôtel de ville

Mairie de Bonson B.P. 437
1 place Charles de Gaulle
42160 Bonson

Site internet : www.mairie-bonson.fr

Horaires d'ouverture

- Le lundi de 13h30 à 17h00
- Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Le samedi de 8h30 à 12h00

Tel. : 04 77 55 14 16

Courriel : contact@mairie-bonson.fr



Suivez-nous sur Facebook !

<https://www.facebook.com/MairieDeBonson/>

- Standard : 04 77 55 14 16
- État Civil : 04 77 55 14 16
- Urbanisme : 04 77 55 55 68
- Services Techniques : 04 77 55 55 69
- Action Sociale (CCAS) : 04 77 55 55 62
- Médiathèque : 04 77 55 87 74
- Police Municipale : 04 77 55 55 61

- Pôle Enfance Jeunesse : 04 77 55 55 42
04 77 55 55 65

Restaurant municipal - Accueil périscolaire -
Centre de loisirs - Club Ados :
secretariat.saej@mairie-bonson.fr

Portail Famille : <https://bonson.portail-familles.app/>
L'Île aux Coissoux : 04 77 73 56 68

Groupe scolaire Jules VERNE : 04 77 55 02 89

- Vie Associative : 04 77 55 14 16 / 06 15 96 18 16

Accueil et permanences :

- État civil : horaires d'ouverture de la Mairie
- Service urbanisme :
uniquement sur RDV au 04 77 55 55 68 -
Stéphanie VIAL Tous les jours sauf le lundi matin et le mardi après-midi.

- Pôle Enfance Jeunesse :
Vos référents Sandrine DERRIEN / Audrey BRANSIET - Lundi de 13h30 à 17h - Du mardi au jeudi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h - Vendredi de 08h30 à 12h.

AUTOSUR
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
Auto Contrôle Forézien
Tous véhicules
4x4 - Collection et Camping-car
42160 BONSON
04 77 55 09 55

- 15 Samu
- 17 Police
- 18 Pompiers
- 112 Urgences Européennes
- 115 Urgences Sociales
- 116000 Enfants disparus
- 119 Enfance maltraitée
- 04 72 11 69 11 : Centre antipoison de Lyon